

***Caisse Régionale de Crédit Agricole  
Mutuel de Champagne Bourgogne***

**COMPTES CONSOLIDES AU 31 DÉCEMBRE 2020**

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de  
Champagne Bourgogne en date du 29 janvier 2021 et soumis à l'approbation de  
l'Assemblée générale mixte en date du 26 mars 2021**

## SOMMAIRE

<b>CADRE GENERAL</b> .....	<b>5</b>
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE .....	5
UN GROUPE BANCAIRE D'ESSENCE MUTUALISTE .....	6
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE .....	6
INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES.....	12
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</b> .....	<b>14</b>
COMPTE DE RESULTAT.....	14
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....	15
BILAN ACTIF .....	16
BILAN PASSIF .....	17
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....	17
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	19
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS</b> .....	<b>22</b>
1        PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES.....	22
1.1 <i>Normes applicables et comparabilité</i> .....	22
1.2 <i>Principes et méthodes comptables</i> .....	27
1.3 <i>Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)</i> .....	61
2        PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE.....	65
3        GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE.....	68
3.1 <i>Risque de crédit</i> .....	68
3.2 <i>Risque de marché</i> .....	90
3.3 <i>Risque de liquidité et de financement</i> .....	95
3.4 <i>Comptabilité de couverture</i> .....	97
3.5 <i>Risques opérationnels</i> .....	101
3.6 <i>Gestion du capital et ratios réglementaires</i> .....	101
4        NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES....	103
4.1 <i>Produits et charges d'intérêts</i> .....	103
4.2 <i>Produits et charges de commissions</i> .....	104
4.3 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i> .....	104
4.4 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i> .....	105
4.5 <i>Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</i> .....	105

4.6	<i>Produits (charges) nets des autres activités</i> .....	106
4.7	<i>Charges générales d'exploitation</i> .....	106
4.8	<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i> .....	107
4.9	<i>Coût du risque</i> .....	108
4.10	<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i> .....	109
4.11	<i>Impôts</i> .....	109
4.12	<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> .....	110
5	INFORMATIONS SECTORIELLES .....	114
6	NOTES RELATIVES AU BILAN .....	114
6.1	<i>Caisse, banques centrales</i> .....	114
6.2	<i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i> .....	114
6.3	<i>Instruments dérivés de couverture</i> .....	116
6.4	<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i> .....	117
6.5	<i>Actifs financiers au coût amorti</i> .....	119
6.6	<i>Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue</i> .....	121
6.7	<i>Expositions au risque souverain</i> .....	123
6.8	<i>Passifs financiers au coût amorti</i> .....	125
6.9	<i>Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers</i> .....	127
6.10	<i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i> .....	128
6.11	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i> .....	129
6.12	<i>Immeubles de placement</i> .....	130
6.13	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i> .....	130
6.14	<i>Provisions</i> .....	131
6.15	<i>Capitaux propres</i> .....	133
6.16	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i> .....	136
7	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS .....	137
7.1	<i>Détail des charges de personnel</i> .....	137
7.2	<i>Effectif moyen de la période</i> .....	137
7.3	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i> .....	137
7.4	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i> .....	138
7.5	<i>Autres avantages sociaux</i> .....	141
7.6	<i>Rémunérations de dirigeants</i> .....	141

8	CONTRATS DE LOCATION.....	141
8.1	<i>Contrats de location dont le Groupe est preneur.....</i>	<i>141</i>
8.2	<i>Contrats de location dont le Groupe est bailleur.....</i>	<i>143</i>
9	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....	144
10	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS.....	146
11	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS .....	146
11.1	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti.....</i>	<i>147</i>
11.2	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.....</i>	<i>152</i>
12	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2020 .....	159
12.1	<i>Information sur les filiales.....</i>	<i>159</i>
12.2	<i>Composition du périmètre.....</i>	<i>160</i>
13	PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES.....	163
13.1	<i>Participations non consolidées.....</i>	<i>163</i>
13.2	<i>Informations sur les entités structurées non consolidées.....</i>	<i>164</i>
14	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2020.....	164

**Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers**

## **CADRE GENERAL**

### ***Présentation juridique de l'entité***

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne

Société à capital et personnel variable  
Siège social : 269, faubourg Croncels – 10000 Troyes  
Siren 775 718 216 RCS Troyes  
Code APE : 6419Z

Sont rattachées à la Caisse régionale 85 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Selon la méthode de l'Entité consolidante, les comptes consolidés intègrent les comptes de la Caisse régionale, des Caisses locales, d'un fonds dédié, d'une filiale et de quatre FCT Crédit Agricole Habitat (2017, 2018, 2019 et 2020).

Par convention, la dénomination « Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne » désignera l'entité consolidante dans les présentations suivantes.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2020, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 55,30 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,70 %.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole SA, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole SA constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution. Le groupe Crédit Agricole Champagne Bourgogne fait partie du périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole.

## ***Un Groupe bancaire d'essence mutualiste***

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 10,9 millions de sociétaires qui élisent quelques 29 271 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

## ***Relations internes au Crédit Agricole***

### **➤ Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

#### **• Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

#### **• Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit

Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Mécanisme TLTRO III**

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars et avril 2020 en lien avec la situation COVID-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de 3 ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute

une sur-bonification rémunérant une incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021.

Tant que le niveau des encours donnant droit à ces bonifications permet de considérer comme d'ores et déjà acquis les bonifications accordées par la BCE au titre du soutien à l'économie aussi bien tant sur la première année que sur les années suivantes, les intérêts courus calculés avec un taux d'intérêt négatif tiennent compte de cette bonification.

L'ensemble des bonifications fait l'objet d'un étalement sur la durée attendue du refinancement à compter de la date de tirage du TLTRO III. Les encours donnant droit à la bonification ont d'ores et déjà cru plus que le niveau requis pour bénéficier des niveaux de bonifications prévues. La sur-bonification au titre de la première année fait l'objet d'un étalement linéaire sur un an à compter de juin 2020.

Pour la nouvelle bonification annoncée par la BCE suite à la réunion du 10 décembre 2020 qui porte sur la période de juin 2021 à juin 2022, ces principes resteront appliqués tant qu'il existe une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE.

Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne se refinance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

### ➤ **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité, et résolution bancaire**

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201 /879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« extended SPE ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2 <sup>[1]</sup>. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette <sup>[2]</sup>, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

---

<sup>[1]</sup> Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

<sup>[2]</sup> Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

### ➤ **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1<sup>er</sup> mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. Une première résiliation partielle correspondant à 35 % du dispositif des garanties Switch a eu lieu le 2 mars 2020.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant. Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels : on parle des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de fonds propres à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de fonds propres égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèses raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurances. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne

peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

## ***Informations relatives aux parties liées***

### ➤ **Relations entre la Caisse régionale et les Caisses locales**

L'encours des comptes courants ordinaires des Caisses locales est de 17.048 milliers d'euros et celui des comptes courants bloqués est de 78.001 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Au sein du capital de Champagne-Bourgogne, les parts sociales détenues par l'ensemble des Caisses Locales s'élèvent à 79.392 milliers d'euros.

### ➤ **Relations entre la Caisse régionale et ses principales filiales :**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Participations</b>		<b>Refacturation Crédit Agricole Champagne-Bourgogne aux filiales</b>
	<b>Valeur au bilan</b>	<b>% de capital détenu</b>	<b>HT en KE</b>
ACTIF 'INVEST	10 082	100,00	
CACB IMMOBILIER	5 519	100,00	259
CREINVEST CHAMPAGNE-BOURGOGNE	1 247	100,00	0
VILLAGE BY CACB	369	100,00	94
<b>Valeur au bilan</b>	<b>17 217</b>		

➤ **Principaux dirigeants au 31 décembre 2020 :**

<b>Président</b>	<b>Administrateurs</b>
M. Jean-Yves REMILLET	M. Daniel BELOT
	M. Philippe BERTRAND
<b>Vice-Présidents</b>	Mme Claire BOUCHER
	Mme Marie-Isabelle FAUCONNIER
Mme Ghyslaine VERSTRAETE	Mme Anne LAURENT
M. Thierry BIERNE	Mme Florence LEMAIRE-SEPTIER
M. Claude CHATELOT	M. Christophe PAUCHARD
M. Damien CONTAT	M. Denis PELLETIER
	Mme Florence QUINET
	Mme Isabelle ROBERT
<b>Autres membres du bureau</b>	
M. Michel DOMBRECHT	
M. Etienne GHISALBERTI	
M. Christophe MASSON	
	<b>Direction Générale Adjointe</b>
<b>Direction Générale</b>	M. Renaud CHAUMIER
	M. Laurent HARO
M. Emmanuel VEY	

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	4.1	251 107	261 468
Intérêts et charges assimilées	4.1	(88 750)	(103 165)
Commissions (produits)	4.2	174 662	183 605
Commissions (charges)	4.2	(45 266)	(38 329)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 054	2 857
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		47	(120)
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		1 007	2 977
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	6 968	40 727
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		(25)	1
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		6 993	40 726
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	□	□
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		□	□
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		□	□
Produits des autres activités	4.6	3 050	2 079
Charges des autres activités	4.6	(1 730)	(1 831)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>301 095</b>	<b>347 411</b>
Charges générales d'exploitation	4.7	(189 785)	(192 844)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(11 291)	(9 788)
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>100 019</b>	<b>144 779</b>
Coût du risque	4.9	(23 339)	(20 132)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>76 680</b>	<b>124 647</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		□	□
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	(546)	(146)
Variations de valeur des écarts d'acquisition		□	□
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>76 134</b>	<b>124 501</b>
Impôts sur les bénéfices	4.11	(23 682)	(29 573)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		□	□
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>52 452</b>	<b>94 928</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		□	□
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>52 452</b>	<b>94 928</b>

## **RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Résultat net</b>		<b>52 452</b>	<b>94 928</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	(1 121)	(1 154)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)		□	□
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.12	(64 568)	65 137
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>(65 689)</b>	<b>63 983</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		□	□
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>3 140</b>	<b>(1 887)</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		□	□
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>		□	□
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>4.12</b>	<b>(62 549)</b>	<b>62 096</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion		□	□
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	(121)	(909)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		□	□
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>(121)</b>	<b>(909)</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		□	□
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>37</b>	<b>242</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		□	□
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>		□	□
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4.12</b>	<b>(84)</b>	<b>(667)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4.12</b>	<b>(62 633)</b>	<b>61 429</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>(10 181)</b>	<b>156 357</b>
Dont part du Groupe		(10 181)	156 357
Dont participations ne donnant pas le contrôle		□	□
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables		□	□

## BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Caisse, banques centrales	6.1	65 899	74 260
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2- 6.6-6.7	532 243	340 346
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		2 561	1 604
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		529 682	338 742
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	9 062	12 276
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4- 6.6-6.7	1 299 257	1 455 470
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		37 011	103 791
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 262 246	1 351 679
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3- 6.5-6.6- 6.7	13 603 126	12 313 092
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		1 220 528	881 205
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		11 970 347	11 031 718
<i>Titres de dettes</i>		412 251	400 169
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		86 831	68 998
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	65 717	58 842
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	269 928	240 212
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		□	□
Participation aux bénéfices différée		□	□
Participation dans les entreprises mises en équivalence		□	□
Immeubles de placement	6.12	2 602	2 063
Immobilisations corporelles	6.13	95 040	94 724
Immobilisations incorporelles	6.13	45	19
Ecarts d'acquisition		□	□
<b>Total de l'Actif</b>		<b>16 029 750</b>	<b>14 660 302</b>

## BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Banques centrales	6.1	□	□
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	2 740	1 843
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		2 740	1 843
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		□	□
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	135 119	120 542
Passifs financiers au coût amorti		13 253 492	11 854 016
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	3.3-6.8	7 868 963	7 240 701
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3.1-3.3-6.8	5 332 864	4 579 594
<i>Dettes représentées par un titre</i>	3.3-6.8	51 665	33 721
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		8 841	8 993
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	976	974
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	197 624	234 017
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		□	□
Provisions techniques des contrats d'assurance		□	□
Provisions	6.14	65 351	62 148
Dettes subordonnées		□	□
<b>Total dettes</b>		<b>13 664 143</b>	<b>12 282 533</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>2 365 607</b>	<b>2 377 769</b>
Capitaux propres part du Groupe		<b>2 365 597</b>	<b>2 377 759</b>
Capital et réserves liées		499 109	489 890
Réserves consolidées		1 705 736	1 622 008
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		108 300	170 933
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		□	□
Résultat de l'exercice		52 452	94 928
Participations ne donnant pas le contrôle		<b>10</b>	<b>10</b>
<b>Total du passif</b>		<b>16 029 750</b>	<b>14 660 302</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Renvois du tableau de variation :

- (1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.
- (2) Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective
- (3) Impact capitaux propres des normes d'application prospective

	Part du Groupe									Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capital x	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables				Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
<i>(en milliers d'euros)</i>															
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2019 Publié</b>	<b>263 982</b>	<b>1 842 073</b>			<b>2 106 055</b>	<b>202 371</b>	<b>(92 867)</b>	<b>109 504</b>		<b>2 215 559</b>	<b>10</b>			<b>10</b>	<b>2 215 569</b>
Impacts nouvelles normes (2)															
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2019</b>	<b>263 982</b>	<b>1 842 073</b>			<b>2 106 055</b>	<b>202 371</b>	<b>(92 867)</b>	<b>109 504</b>		<b>2 215 559</b>	<b>10</b>			<b>10</b>	<b>2 215 569</b>
Augmentation de capital	16 806				16 806					16 806					16 806
Variation des titres autodétenus															
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres															
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres															
Dividendes versés en 2019		(12 064)			(12 064)					(12 064)					(12 064)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		2 241			2 241					2 241					2 241
Mouvements liés aux paiements en actions		26			26					26					26
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>16 806</b>	<b>(9 797)</b>			<b>7 009</b>					<b>7 009</b>					<b>7 009</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>(856)</b>			<b>(856)</b>	<b>(667)</b>	<b>62 096</b>	<b>61 429</b>		<b>60 573</b>					<b>60 573</b>
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves		(856)			(856)		856	856							
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves															
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence															
Résultat 2019									94 928	94 928					94 928
Autres variations		(310)			(310)					(310)					(310)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2019</b>	<b>280 788</b>	<b>1 831 110</b>			<b>2 111 898</b>	<b>201 704</b>	<b>(30 771)</b>	<b>170 933</b>	<b>94 928</b>	<b>2 377 759</b>	<b>10</b>			<b>10</b>	<b>2 377 769</b>
Affectation du résultat 2019		94 928			94 928				(94 928)						
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2020</b>	<b>280 788</b>	<b>1 926 038</b>			<b>2 206 826</b>	<b>201 704</b>	<b>(30 771)</b>	<b>170 933</b>		<b>2 377 759</b>	<b>10</b>			<b>10</b>	<b>2 377 769</b>
Impacts nouvelles normes (3)															
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2020 retraité</b>	<b>280 788</b>	<b>1 926 038</b>			<b>2 206 826</b>	<b>201 704</b>	<b>(30 771)</b>	<b>170 933</b>		<b>2 377 759</b>	<b>10</b>			<b>10</b>	<b>2 377 769</b>
Augmentation de capital	9 218				9 218					9 218					9 218
Variation des titres autodétenus															
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres															
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres															
Dividendes versés en 2020		(11 623)			(11 623)					(11 623)					(11 623)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle															
Mouvements liés aux paiements en actions		640			640					640					640
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>9 218</b>	<b>(10 983)</b>			<b>(1 765)</b>					<b>(1 765)</b>					<b>(1 765)</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>2</b>			<b>2</b>	<b>(84)</b>	<b>(62 549)</b>	<b>(62 633)</b>		<b>(62 631)</b>					<b>(62 631)</b>
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves															
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves															
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence															
Résultat 2020									52 452	52 452					52 452
Autres variations		(219)			(219)					(219)					(219)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2020</b>	<b>290 006</b>	<b>1 914 838</b>			<b>2 204 844</b>	<b>201 620</b>	<b>(93 320)</b>	<b>108 300</b>	<b>52 452</b>	<b>2 365 596</b>	<b>10</b>			<b>10</b>	<b>2 365 606</b>

## **TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>76 134</b>	<b>124 501</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		10 337	9 770
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.16	□	□
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		23 632	26 144
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		□	□
Résultat net des activités d'investissement		546	146
Résultat net des activités de financement		137	49
Autres mouvements		(4 095)	(17 218)
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>		<b>30 557</b>	<b>18 891</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		493 099	549 710
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(200 419)	(394 174)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(142 875)	233 127
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(69 756)	11 125
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		□	□
Impôts versés		(27 417)	(35 164)
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>52 632</b>	<b>364 624</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		□	□
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>		<b>159 323</b>	<b>508 016</b>
<b>Flux liés aux participations (1)</b>		30 057	(2 128)
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>		(7 610)	(11 388)
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		□	□
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>		<b>22 447</b>	<b>(13 516)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)</b>		(2 405)	4 742
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>		16 603	(4 326)
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		□	□
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>		<b>14 198</b>	<b>416</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		□	□
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>		<b>195 968</b>	<b>494 916</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>541 579</b>	<b>46 667</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		74 260	68 956
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		467 319	(22 289)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>737 563</b>	<b>541 579</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		65 899	74 260
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		671 664	467 319
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>195 984</b>	<b>494 912</b>

\* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

\*\* Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus) ;

(1) Flux liés aux participations : Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours de l'année 2020, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie *de l'entité* s'élève à 30 057 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes

- augmentation de capital ACTIF INVEST libéré pour -1,250 M€

- souscription de titres Capital CAC PME2 libérés pour -0,75 M€

- souscription de titres Sacam Immobilier pour -0,77 M€

- remboursement de la prime d'émission Sas Rue La Boétie : + 33,9 M€ (une avance consolidable de même montant est inscrite en ligne « flux liés aux opérations avec la clientèle »)

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne à ses actionnaires, à hauteur de - 11 623 milliers d'euros pour l'année 2020 ainsi que les souscriptions de parts sociales pour + 9 218 milliers d'euros.

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

## 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

### 1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2020 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_en](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en)

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2019.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2020 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2020.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Applicable dans le Groupe	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
<b>Amendement aux références au Cadre Conceptuel dans les normes IFRS</b>	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2020
<b>IAS 1/IAS 8 Présentation des états financiers</b> Définition de la matérialité	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2020
<b>Amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers</b> Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2020 (1)
<b>Amendement à IFRS 3 Regroupements d'entreprises</b> Définition d'une activité	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2020
<b>Amendement à IFRS 16 Contrats de location</b> Concessions de loyers liées à la COVID-19	Oui	1 <sup>er</sup> juin 2020

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers sur la réforme des taux d'intérêt de référence à compter du 1er janvier 2019.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Applicable dans le Groupe</b>	<b>Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du</b>
<b>Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16</b>  Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2	Oui	1 <sup>er</sup> janvier 2021 (1)
<b>Amendement à IFRS 4</b>  Report facultatif de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités qui exercent principalement des activités d'assurance, y compris les entités du secteur de l'assurance appartenant à un conglomérat financier au 1er janvier 2023	Non	1 <sup>er</sup> janvier 2021

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 sur la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

### Réformes des indices de référence

Les réformes des indices de référence, souvent appelées « réformes des IBOR », sont entrées dans une nouvelle phase avec le développement très progressif de l'utilisation des indices de taux sans risque (RFR : Risk Free Rates) dans les nouveaux contrats. La situation reste hétérogène selon les devises et les classes d'actifs. A ce stade, une progression plus importante des volumes de transactions a été observée sur les marchés des dérivés et tout particulièrement avec l'utilisation du SONIA. A l'inverse, la liquidité sur les marchés €STR est moins développée.

Pour une majeure partie des contrats existants référençant des indices de taux qui doivent être remplacés, il est maintenant considéré que les taux de remplacement seront la combinaison de taux à terme (pré-déterminé ou post-déterminé) calculés à partir des RFR et d'un spread d'ajustement, ce dernier visant à assurer une équivalence économique avec l'indice remplacé. Malgré cette orientation forte, à ce stade, l'adoption des RFR et le nombre limité de contrats renégociés pour mettre à jour des clauses de fallback ou pour remplacer pro-activement le taux de référence traduisent des niveaux hétérogènes de maturité dans la définition détaillée des modalités de transition -y compris des conventions- selon les devises et classes d'actifs. Les développements des systèmes d'information, dépendant des définitions précises des taux de remplacement cibles pour être finalisés, sont toujours en cours.

Le secteur privé reste en première ligne de ces transitions, toutefois des annonces récentes laissent entrevoir une possible intervention des autorités visant à supporter les transitions pour des périmètres de contrats qui ne pourraient pas être renégociés à temps, qu'il s'agisse de

remplacer le taux de référence par anticipation de la disparition d'indices ou d'insérer des clauses de fallback robustes qui permettent une transition à la disparition d'indices. Néanmoins, en l'absence d'une définition ex-ante de périmètres de contrats qui pourraient bénéficier d'un tel support, la préparation des plans de transition se poursuit. De surcroît, les transitions proactives par anticipation restent vivement encouragées par certaines autorités, telles que l'autorité britannique (FCA : *Financial Conduct Authority*).

Spécifiquement pour le périmètre des contrats dérivés et par extension aux contrats de Repo et prêts / emprunts de titres, l'ISDA a finalisé la mise en œuvre d'un protocole qui permettra d'intégrer automatiquement au contrat les nouvelles clauses de fallback. Ce protocole est de nature à simplifier la transition des contrats dérivés entre les parties qui y auront. Pour les autres instruments non dérivés, un tel dispositif n'existe pas et de nombreuses renégociations bilatérales seront nécessaires.

Au travers du projet Benchmarks, le Crédit Agricole continue à piloter les transitions des indices de référence en intégrant les préconisations des groupes de travail nationaux et les jalons définis par les autorités, en premier lieu par la FCA. Ainsi, le projet vise à s'inscrire dans les standards définis par les travaux de place. Le calendrier du projet de transition s'articule autour des phases d'adoption et d'offres de taux alternatifs et des dates d'arrêt formel de l'utilisation des indices dont la disparition est annoncée. Les plans de transition finalisés par entité du groupe Crédit Agricole, intégrant les dernières conclusions des groupes de travail et associations de marché et le cas échéant les précisions relatives aux possibles interventions des autorités, seront activés courant 2021.

S'agissant de la transition de l'EONIA vers l'€STR (transition au plus tard le 3 janvier 2022), les travaux sont initiés. Les chambres de compensation ont basculé la rémunération du collatéral de l'EONIA vers l'€STR. Les flux référençant l'€STR n'augmentent que très progressivement. Par ailleurs, l'EURIBOR -comme tout indice de référence- est susceptible de voir sa méthodologie évoluer ou d'être à terme remplacé. Toutefois, le scénario de remplacement à court terme de l'EURIBOR, suivant un calendrier qui serait similaire à celui des transitions LIBOR, n'est pas envisagé à ce stade.

En l'état, la liste des principaux indices de référence à l'échelle du groupe Crédit Agricole et/ou définis comme critiques par l'ESMA qui sont concernés par une transition certaine ou potentielle reste inchangée :

- L'EONIA qui disparaîtra le 3 janvier 2022 ;
- Les LIBOR (USD, GBP, CHF, JPY et EUR) dont la cessation pourrait se produire fin 2021 mais n'est pas encore annoncée officiellement ;
- L'EURIBOR, WIBOR, STIBOR, dont la disparition est possible mais n'est pas anticipée à court terme.

L'EURIBOR, les LIBOR (notamment USD) et l'EONIA représentent -par ordre décroissant- les expositions les plus importantes du Groupe aux indices de référence.

Outre la préparation des transitions anticipées et à minima la mise en conformité avec la BMR, les travaux du projet visent également à identifier et gérer les risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels et protection des clients.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des taux d'intérêt de référence puissent se poursuivre malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe appliquera ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les

échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture, principalement ceux liés à l'EONIA, l'EURIBOR et les taux LIBOR (USD, GBP, CHF, JPY), peuvent en bénéficier au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, la mise en œuvre de la réforme des taux n'a pas d'impact significatif sur les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne. Le recensement des instruments de couverture impactés par la réforme et sur lesquels subsistent des incertitudes fait apparaître un montant nominal de 3,5 milliards d'euros.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes.

Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas décomptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme.

Le Groupe a décidé d'appliquer ces amendements par anticipation à compter du 1er janvier 2020.

Au 31/12/2020, la ventilation par indice de référence significatif des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

	EONIA	EURIBOR	LIBOR USD	LIBOR GBP	LIBOR JPY	LIBOR CHF	LIBOR EUR	WIBOR	STIBOR
<i>En milliers d'euros</i>									
Total des actifs financiers hors dérivés	120 416	1 815 041	698	□	□	□	□	□	□
Total des passifs financiers hors dérivés	76	4 592 632	□	□	□	□	□	□	□
Total des notionnels des dérivés	64 796	3 444 565	□	□	□	□	□	□	□

S'agissant des expositions portant sur l'indice EONIA, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 3 janvier 2022, date de transition.

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables

### Durée des contrats de location IFRS 16 - Décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019

L'IFRS IC a été saisi lors du premier semestre 2019 d'une question relative à la détermination de la durée exécutoire pour la comptabilisation des contrats de location sous IFRS 16, notamment pour deux types de contrats de location :

- Les contrats de location sans échéance contractuelle, résiliables par chacune des parties sous réserve d'un préavis ;
- Les contrats renouvelables par tacite reconduction (sauf résiliation par l'une des parties), et sans aucune pénalité contractuelle due en cas de résiliation.

Lors de sa réunion du 26 novembre 2019, l'IFRS IC a rappelé qu'en application d'IFRS 16 et de manière générale, un contrat de location n'est plus exécutoire lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en s'exposant tout au plus à une pénalité négligeable, et a clarifié que pour déterminer la durée exécutoire, tous les aspects économiques du contrat doivent être pris en compte et que la notion de pénalité s'entend au-delà des indemnités de résiliation contractuelles et inclut toute incitation économique à ne pas résilier le contrat.

Cette décision constitue un changement de méthode dans les approches retenues par le Groupe dans la détermination de la durée des contrats de location, et va au-delà des cas particuliers sur lesquels l'IFRS IC a été interrogé, comme rappelé par l'AMF dans ses recommandations au 31 décembre 2019. En effet, la détermination de la durée du contrat à retenir pour l'évaluation du droit d'utilisation et de la dette de loyers s'effectue en application d'IFRS 16 au sein de cette période exécutoire.

Dès la publication de cette décision définitive de l'IFRS IC, le groupe Crédit Agricole a établi un projet intégrant les fonctions comptables, finances, risques et informatiques afin de se mettre en conformité pour la clôture du 31 décembre 2020.

Le Groupe a retenu une durée correspondant à la première option de sortie post 5 ans, comme étant la durée raisonnablement certaine d'un bail. Cette durée, à l'initiation des baux commerciaux français sera appliquée dans la majeure partie des cas. La principale exception sera le cas d'un bail dans lequel le Groupe a renoncé à ses options de sorties triennales intermédiaires (par exemple en contrepartie d'une réduction de loyers) ; dans ce cas, la durée du bail restera sur 9 ans.

L'incidence de la mise en œuvre de la décision de l'IFRS IC n'est pas significative dans les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne.

### **Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2020**

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2020 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2020.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17.

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance publiée en mai 2017 remplacera la norme IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

La norme IFRS 17 définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. De 2017 à 2019, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme pour les filiales assurance du Groupe. Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre se sont poursuivis en 2020.

## 1.2 Principes et méthodes comptables

### ➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de *stock options* ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

## ➤ Instruments financiers (IFRS 9, IAS 32 et 39)

### ✓ Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

### ✓ Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

- Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

- Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) pour les instruments de dette, soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant peut être ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (cf. paragraphe "Provisionnement pour risque de crédit").

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

### ✓ **Actifs financiers**

- Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (par exemple des prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (par exemple des actions).

Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti (instruments de dette uniquement) ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables pour les instruments de dette, non recyclables pour les instruments de capitaux propres).

- Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépendent de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles déterminée par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le modèle collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le modèle collecte et vente dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et

- Le modèle autre / vente dont l'objectif principal est de céder les actifs.  
Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre / vente.

- Les caractéristiques contractuelles (test "*Solely Payments of Principal & Interests*" ou test "SPPI") :

Le test "SPPI" regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou *Benchmark test*) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des "tranches").

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas, le test "SPPI" nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "*look-through*" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test "SPPI" peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

		Modèles de gestion		
Instruments de dette		Collecte	Collecte et vente	Autre / Vente
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat (Test SPPI N/A)
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	

❖ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de règlement-livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des prêts et créances, et des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Provisionnement pour risque de crédit".

❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle collecte et vente et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Provisionnement pour risque de crédit" (sans que cela n'affecte la juste valeur à l'actif du bilan).

❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;
- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.
- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test "SPPI". C'est notamment le cas des OPC ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels l'entité choisit la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature dont le modèle de gestion est « Autre / vente » sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature, par échec au test SPPI, sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

- Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

- ❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date règlement-livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

- ❖ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat si :

- le droit de l'entité d'en percevoir le paiement est établi ;
- il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à l'entité ;
- le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable.

- Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement.

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

- Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *prorata temporis* sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

- Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés, ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test "SPPI".

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ **Passifs financiers**

- Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.
  - Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable (auquel cas les variations de valeur liées au risque de crédit propre sont enregistrées en résultat, comme prévu par la norme).

- Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ces passifs sont enregistrés en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des "Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.14 "Provisions".

- Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

- Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents tels que les options sur actions propres achetées par le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne présentant une parité d'exercice fixe, y compris les actions détenues en couverture des plans de *stock options*, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

- Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistré comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote / surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

#### ✓ Intérêts négatifs sur actifs et passifs financiers

Conformément à la décision de l'IFRS IC de janvier 2015, les produits d'intérêt négatifs (charges) sur actifs financiers ne répondant pas à la définition d'un revenu au sens d'IFRS 15 sont comptabilisés en charges d'intérêts en compte de résultat, et non en réduction du produit d'intérêts. Il en est de même pour les charges d'intérêts négatives (produits) sur passifs financiers.

## ✓ Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "*ECL*") sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IFRS 16 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

- Risque de crédit et étapes de dépréciation / provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Buckets*) :

- 1<sup>ère</sup> étape (*Bucket 1*) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2<sup>ème</sup> étape (*Bucket 2*) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3<sup>ème</sup> étape (*Bucket 3*) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *bucket 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *bucket 2*, puis en *bucket 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

- Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (*Bucket 3*) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation de défaut (appréciation par la Direction des Risques).

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "*LGD*").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que l'entité ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.
  - Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Buckets*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du Forward Looking local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en Bucket 2 (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Bucket 1* à *Bucket 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Bucket 2*.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Bucket 1*).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;

- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Bucket 1* et dépréciées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés "*Investment Grade*", en date d'arrêt, seront classés en *Bucket 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés "*Non-Investment Grade*" (NIG), en date d'arrêt, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Bucket 3*).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument de dette en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre "Facteurs de risque" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances pour difficultés financières du débiteur correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit à ce titre, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Par "modification de contrat", sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par "refinancement", sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière. Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Bucket 3*).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de "créance restructurée" est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation liée à ce type d'événement, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur comptable de la créance ;
- Et la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt "restructuré", actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en "Produit Net Bancaire".

- Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, un provisionnement en *Bucket 3* aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en "Produit net bancaire" pour les intérêts.

#### ✓ Instruments financiers dérivés

- Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

- La comptabilité de couverture
  - Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro-couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

- Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

- Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement, sauf en cas de disparition de l'élément couvert :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

## ✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA / DVA décrit dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA / DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les *Credit default Swaps* (CDS) nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciaires en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

#### ✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

#### ✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

#### ✓ **Engagements de financement et garanties financières donnés**

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre "Dépréciation" ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

#### ➤ **Provisions (IAS 37 et 19)**

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat) ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.14 "Provisions".

### ➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils

soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;

- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies ;
- les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

#### ✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

Conformément à la norme IAS 19, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables. Les écarts actuariels sont constitués des ajustements liés à l'expérience (différence entre ce qui a été estimé et ce qui s'est produit) et de l'effet des changements apportées aux hypothèses actuarielles.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies. La différence entre le rendement attendu et le rendement réel des actifs de régimes est constaté en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement,

par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

- ✓ **Autres avantages à long terme**

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

- **Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)**

La norme IFRS 2 *Paiements en actions et assimilés* impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (*stock options*, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en actions, etc.).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle *Black & Scholes*. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 30%. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit agricole S.A. ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées part du Groupe.

### ➤ **Impôts courants et différés (IAS 12)**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôt sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

L'impôt exigible et différé sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable,

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt courant lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable. Ces risques sont par ailleurs pris en compte dans l'évaluation des actifs et passifs d'impôts courants et différés.

L'interprétation IFRIC 23 portant sur l'évaluation des positions fiscales incertaines s'applique dès lors qu'une entité a identifié une ou des incertitudes à propos de positions fiscales prises concernant ses impôts. Elle apporte également des précisions sur leurs estimations :

- l'analyse doit être fondée sur une détection à 100 % de l'administration fiscale ;
- le risque fiscal doit être comptabilisé au passif dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que les autorités fiscales remettent en cause le traitement retenu, pour un montant reflétant la meilleure estimation de la Direction ;
- en cas de probabilité supérieure à 50 % de remboursement par l'administration fiscale, une créance doit être comptabilisée.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur les bénéfices" du compte de résultat.

### ➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 50 ans
Second œuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	10 à 20 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

### ➤ Opérations en devises (IAS 21)

En date d'arrêté, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;

- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

### ➤ **Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients (IFRS 15)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associée à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
- a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
  - b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque

clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

### ➤ **Contrats de location (IFRS 16)**

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

#### **Contrats de location dont le Groupe est bailleur**

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :

a) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;

b) Constaté une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;

c) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée.

d) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.

- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

#### **Contrats de location dont le Groupe est preneur**

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, la durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans. Le Groupe a retenu une durée correspondant à la première option de sortie post 5 ans comme étant la durée raisonnablement certaine d'un bail. Cette durée, à l'initiation des baux commerciaux français, est appliquée dans la majeure partie des cas. La principale exception est le cas d'un bail dans lequel les

options de sortie intermédiaires ont été abandonnées (par exemple en contrepartie d'une réduction de loyers) ; dans ce cas, la durée du bail reste sur 9 ans. Cette durée de 5 ans est également appliquée au baux en tacite prolongation.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers. Il reflète les conditions du bail (durée, garantie, environnement économique...) – le Groupe applique sur ce point la décision de l'IFRS IC du 17 septembre 2019 depuis la mise en œuvre d'FRS 16 (pas d'impact de cette décision).

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan, les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

### ➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes "Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées".

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net d'impôts des activités abandonnées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

## 1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

### ➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

#### ✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

## ✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi, au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

#### ✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 28, les participations minoritaires détenues par les entités pour lesquelles l'option prévue par l'article 18 de cette norme a été retenue, sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature.

#### ➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Mutuel de Champagne Bourgogne;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

#### ➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

### ➤ **Conversion des états financiers des activités à l'étranger (IAS 21)**

Les états financiers des entités représentant une « activité à l'étranger » (filiale, succursale, entreprise associée ou une coentreprise) sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère ci-avant) ;
  
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis au cours de clôture. Les éléments de capitaux propres, tels que le capital social ou les réserves, sont convertis à leur cours de change historique. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat en cas de sortie de l'activité à l'étranger (cession, remboursement de capital, liquidation, abandon d'activité) ou en cas de déconsolidation due à une perte de contrôle (même sans cession) lors de la comptabilisation du résultat de sortie ou de perte de contrôle.

## **2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période**

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2020 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020".

### **➤ Crise sanitaire liée à la COVID-19**

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise liée au Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

### **Prêts Garantis par l'Etat (PGE)**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'État. Les entreprises peuvent demander à bénéficier de ces prêts jusqu'au 30 juin 2021.

Ces financements prennent la forme d'un prêt sur 12 mois, avec la faculté pour l'emprunteur de l'amortir sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans.

Sur cette période supplémentaire, le prêt pourra avoir durant la phase d'amortissement, une nouvelle période d'un an au cours de laquelle seuls les intérêts et le coût de la garantie d'Etat seront payés.

La durée totale du prêt ne pourra jamais excéder 6 ans.

L'offre Groupe pour la première année se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro ; seul le coût de la garantie est refacturé (via une commission payée par le client) conformément aux conditions d'éligibilité définies par l'Etat pour bénéficier de la garantie.

Ces prêts peuvent atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, permettant ainsi aux entrepreneurs d'avoir accès au financement nécessaire pour traverser la période actuelle très perturbée.

Ces prêts, pour une grande majorité, appartiennent à un modèle de gestion « Collecte » et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc pour l'essentiel enregistrés au coût amorti.

Au 31 décembre 2020, le solde des encours des prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne s'élève à 368 376 milliers d'euros.

### **Report d'échéance sur concours octroyés aux clients**

Le Groupe s'est associé à l'initiative de place des banques françaises, avec la coordination de la Fédération des Banques Françaises (FBF), pour offrir un report des échéances des prêts

en cours jusqu'à 6 mois pour la clientèle des Entreprises et des Professionnels, sans coûts additionnels.

La mise en œuvre d'un tel report des échéances sans pénalité ni frais additionnels et avec maintien du taux contractuel sur une durée maximale de 6 mois implique que seuls les intérêts intercalaires seront perçus après le report sur la durée restante du crédit et hors frais de garantie éventuels de la Banque Publique d'Investissement.

Tel que proposé par le Groupe, le report des échéances implique :

- Soit un allongement de durée du prêt si le client souhaite conserver ses échéances initiales de prêt ;
- Soit une augmentation de ses échéances après la pause si le client souhaite garder sa durée initiale.

Ce report d'échéance se traduit par un décalage dans le temps des échéances initiales à percevoir.

Au 31 décembre 2020, l'encours de prêts à la clientèle ayant bénéficié de report d'échéance s'élève à 125 138 milliers d'euros.

### **Impacts de ces mesures sur le risque de crédit**

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Le report d'échéance sur concours octroyés aux clients n'a pas systématiquement comme conséquence une remise en cause de la situation financière des clients : il n'y a pas automatiquement d'augmentation du risque de contrepartie. Les modifications du contrat ne peuvent généralement pas être considérées comme des évolutions liées à des cas de restructurations pour difficultés financières.

Ce report n'a donc pour conséquence ni le basculement mécanique de l'encours dont la dépréciation est fondée sur les pertes attendues de crédits sur 12 mois (*Bucket 1*) vers une comptabilisation de la dépréciation des pertes attendues à maturité (*Bucket 2*), ni le passage automatique des encours vers la catégorie douteux (*Bucket 3*).

De même, le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans ce contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit. Face à cette situation, la Caisse Régionale a également procédé à une revue de son portefeuille de crédits, qui l'a conduite à la mise à jour du *forward looking* local sur un certain nombre de filières considérées à risques."

L'exposition aux risques des créances saines et dégradées a évolué de 9% et le montant des provisions non affectées a augmenté de 16% (130,8 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 112,8 millions d'euros au 31 décembre 2019). L'augmentation des provisions non affectées est en lien avec le *Forward Looking Central* (dégradation du multi-scénario du groupe et effet mécanique de l'évolution de l'assiette) et avec la création d'une filière THR réunissant les secteurs d'activités suivants : Hôtellerie, Loisirs – Activités artistiques, Restauration et Services voyages & Réservations.

### ➤ **Nouvelle définition du défaut**

Au 31 décembre 2020, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a mis en place les nouvelles règles liées à l'application de la définition du défaut (orientations de l'EBA (EBA/GL/2016/7) et seuils définis par l'Union européenne (Article 1 du règlement (UE) 2018/1845 BCE du 21 novembre 2018).

Cette évolution sur le défaut est qualifiée de changement d'estimation comptable. Son impact est comptabilisé en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ». Il est estimé à 1 444 milliers d'euros. Au 31 décembre 2020, l'encours au bilan s'élève à 15 251 milliers d'euros.

### ➤ **FCT Crédit Agricole Habitat 2020**

Au 31/12/2020, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2020) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 12 mars 2020. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au FCT Crédit Agricole Habitat 2020 pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédit (43%), fonds d'investissement (32%), banques centrales (25%)).

Dans le cadre de cette titrisation non décomptabilisante, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 22,8 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2020. Il a souscrit pour 3,1 millions d'euros de titres subordonnés.

### ➤ **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 2 mars 2020 35% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

Pour le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne, cette opération s'est traduite par une baisse des engagements donnés de 91,5 millions d'euros et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A. de 30,9 millions d'euros.

### **3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture**

Le pilotage des risques bancaires au sein du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne est assuré par la Direction Conformité Qualité et Organisation. Cette direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

#### **3.1 Risque de crédit**

(Cf. Rapport de gestion -chapitre Facteurs de risques)

##### ***3.1.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période***

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

## Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>400 293</b>	<b>(124)</b>					<b>400 293</b>	<b>(124)</b>	<b>400 169</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>									
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2									
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1									
Transferts vers Bucket 3 (1)									
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1									
<b>Total après transferts</b>	<b>400 293</b>	<b>(124)</b>					<b>400 293</b>	<b>(124)</b>	<b>400 169</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>12 006</b>	<b>76</b>					<b>12 006</b>	<b>76</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	46 740						46 740		
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(34 734)	97					(34 734)	97	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(21)						(21)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres									
<b>Total</b>	<b>412 299</b>	<b>(48)</b>					<b>412 299</b>	<b>(48)</b>	<b>412 251</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)									
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>412 299</b>	<b>(48)</b>					<b>412 299</b>	<b>(48)</b>	<b>412 251</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>9 722</b>	□	□	□	□	□	<b>9 722</b>	□	<b>9 722</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Transferts vers Bucket 3 (1)	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Total après transferts</b>	<b>9 722</b>	□	□	□	□	□	<b>9 722</b>	□	<b>9 722</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(418)</b>	□	□	□	□	□	<b>(418)</b>	□	□
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(418)	□	□	□	□	□	(418)	□	□
Passages à perte	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Changements dans le modèle / méthodologie	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Variations de périmètre	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Total</b>	<b>9 304</b>	□	□	□	□	□	<b>9 304</b>	□	<b>9 304</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(455)	□	□	□	□	□	(455)	□	□
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>8 849</b>	□	□	□	□	□	<b>8 849</b>	□	<b>8 849</b>

Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	□	□	□	□	□	□	□	□	□
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>10 231 811</b>	<b>(25 606)</b>	<b>828 769</b>	<b>(76 519)</b>	<b>228 719</b>	<b>(155 456)</b>	<b>11 289 299</b>	<b>(257 581)</b>	<b>11 031 718</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(4 144)</b>	<b>(14 512)</b>	<b>(16 257)</b>	<b>19 764</b>	<b>20 401</b>	<b>3 212</b>	□	<b>8 464</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(358 125)	2 746	358 125	(8 905)			□	(6 159)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	360 271	(17 247)	(360 271)	29 419			□	12 172	
Transferts vers Bucket 3 (1)	(9 120)	5	(21 578)	45	30 698	(582)	□	(532)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	2 830	(16)	7 467	(795)	(10 297)	3 794	□	2 983	
<b>Total après transferts</b>	<b>10 227 667</b>	<b>(40 118)</b>	<b>812 512</b>	<b>(56 755)</b>	<b>249 120</b>	<b>(152 244)</b>	<b>11 289 299</b>	<b>(249 117)</b>	<b>11 040 182</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>994 082</b>	<b>5 332</b>	<b>19 090</b>	<b>(26 617)</b>	<b>(41 132)</b>	<b>6 334</b>	<b>972 040</b>	<b>(14 951)</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2) (4)	3 057 675	(10 679)	190 964	(19 521)			3 248 639	(30 200)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(2 063 412)	5 167	(171 689)	10 148	(26 611)	14 495	(2 261 712)	29 810	
Passages à perte					(14 463)	13 907	(14 463)	13 907	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	□	□	(185)	7	(58)	829	(243)	836	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		10 844		(17 251)		(24 064)		(30 471)	
Changements dans le modèle / méthodologie		□		□		□		□	
Variations de périmètre	□	□	□	□	□	□	□	□	
Autres	(181)	□	□	□	□	1 167	(181)	1 167	
<b>Total</b>	<b>11 221 749</b>	<b>(34 786)</b>	<b>831 602</b>	<b>(83 372)</b>	<b>207 988</b>	<b>(145 910)</b>	<b>12 261 339</b>	<b>(264 068)</b>	<b>11 997 271</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(39 482)		(4 395)		16 953		(26 924)		
<b>Au 31 décembre 2020 (5)</b>	<b>11 182 267</b>	<b>(34 786)</b>	<b>827 207</b>	<b>(83 372)</b>	<b>224 941</b>	<b>(145 910)</b>	<b>12 234 415</b>	<b>(264 068)</b>	<b>11 970 347</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	□		□		□		□		

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

(4) Au 31 décembre 2020, le montant des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés à la clientèle par le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 368 376 milliers d'euros.

(5) Au 31 décembre 2020, l'encours de prêts à la clientèle ayant fait l'objet de reports d'échéances [i.e. capital restant dû] accordés par le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 125 138 milliers d'euros.

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>103 791</b>	<b>(18)</b>	□	□	□	□	<b>103 791</b>	<b>(18)</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	□	□	□	□	□	□	□	□
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	□	□	□	□	□	□	□	□
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	□	□	□	□	□	□	□	□
Transferts vers Bucket 3 (1)	□	□	□	□	□	□	□	□
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Total après transferts</b>	<b>103 791</b>	<b>(18)</b>	□	□	□	□	<b>103 791</b>	<b>(18)</b>
<b>Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(67 455)</b>	<b>17</b>	□	□	□	□	<b>(67 455)</b>	<b>17</b>
Réévaluation de juste valeur sur la période	(691)	□	□	□	□	□	(691)	□
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	229	(5)	□	□	□	□	229	(5)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(66 993)	22	□	□	□	□	(66 993)	22
Passages à perte	□	□	□	□	□	□	□	□
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	□	□	□	□	□	□	□	□
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	□	□	□	□	□	□	□	□
Changements dans le modèle / méthodologie	□	□	□	□	□	□	□	□
Variations de périmètre	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Total</b>	<b>36 336</b>	<b>(1)</b>	□	□	□	□	<b>36 336</b>	<b>(1)</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	675	□	□	□	□	□	675	□
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>37 011</b>	<b>(1)</b>	□	□	□	□	<b>37 011</b>	<b>(1)</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	□	□	□	□	□	□	□	□

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur les établissements de crédit**

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'est pas concerné par les prêts et créances sur les établissements de crédit à la juste valeur par capitaux propres.

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur la clientèle**

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'est pas concerné par les prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par capitaux propres.

## Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>1 203 869</b>	<b>(4 295)</b>	<b>44 001</b>	<b>(4 523)</b>	<b>3 149</b>	<b>(315)</b>	<b>1 251 019</b>	<b>(9 133)</b>	<b>1 241 886</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(17 616)</b>	<b>(901)</b>	<b>17 210</b>	<b>1 033</b>	<b>406</b>	<b>(2)</b>	□	<b>130</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(33 470)	281	33 470	(380)			□	(99)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	16 098	(1 187)	(16 098)	1 418			□	231	
Transferts vers Bucket 3 (1)	(295)	20	(187)	15	482	(39)	□	(4)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	51	(15)	25	(20)	(76)	37	□	2	
<b>Total après transferts</b>	<b>1 186 253</b>	<b>(5 196)</b>	<b>61 211</b>	<b>(3 490)</b>	<b>3 555</b>	<b>(317)</b>	<b>1 251 019</b>	<b>(9 003)</b>	<b>1 242 016</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>211 074</b>	<b>(424)</b>	<b>(6 957)</b>	<b>(1 040)</b>	<b>(304)</b>	<b>(258)</b>	<b>203 813</b>	<b>(1 722)</b>	
Nouveaux engagements donnés (2)	768 420	(2 837)	22 768	(2 640)			791 188	(5 477)	
Extinction des engagements	(559 367)	1 776	(28 941)	3 174	(1 179)	10	(589 487)	4 960	
Passages à perte					(1)	□	(1)	□	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	□	□	□	□	□	□	□	□	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		637		(1 574)		(268)		(1 205)	
Changements dans le modèle / méthodologie		□		□		□		□	
Variations de périmètre	□	□	□	□	□	□	□	□	
Autres	2 021	□	(784)	□	876	□	2 113	□	
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>1 397 327</b>	<b>(5 620)</b>	<b>54 254</b>	<b>(4 530)</b>	<b>3 251</b>	<b>(575)</b>	<b>1 454 832</b>	<b>(10 725)</b>	<b>1 444 107</b>

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

## Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2019 (3)</b>	<b>320 405</b>	<b>(426)</b>	<b>13 353</b>	<b>(1 445)</b>	<b>5 234</b>	<b>(2 299)</b>	<b>338 992</b>	<b>(4 170)</b>	<b>334 822</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(6 230)</b>	<b>(50)</b>	<b>5 834</b>	<b>(123)</b>	<b>396</b>	<b>(2)</b>	□	<b>(175)</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(7 209)	35	7 209	(330)			□	(295)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	1 373	(85)	(1 373)	205			□	120	
Transferts vers Bucket 3 (1)	(441)	10	(2)	2	443	(12)	□	□	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	47	(10)	□	□	(47)	10	□	□	
<b>Total après transferts</b>	<b>314 175</b>	<b>(476)</b>	<b>19 187</b>	<b>(1 568)</b>	<b>5 630</b>	<b>(2 301)</b>	<b>338 992</b>	<b>(4 345)</b>	<b>334 647</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>39 032</b>	<b>(192)</b>	<b>(2 159)</b>	<b>(315)</b>	<b>(3 894)</b>	<b>1 001</b>	<b>32 979</b>	<b>494</b>	
Nouveaux engagements donnés (2)	19 477	(112)	3 220	(498)			22 697	(610)	
Extinction des engagements	(15 102)	61	(2 277)	383	(2 800)	1 008	(20 179)	1 452	
Passages à perte					(5)	55	(5)	55	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	□	□	□	□	□	□	□	□	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(141)		(200)		(62)		(403)	
Changements dans le modèle / méthodologie		□		□		□		□	
Variations de périmètre	□	□	□	□	□	□	□	□	
Autres	34 657	□	(3 102)	□	(1 089)	□	30 466	□	
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>353 207</b>	<b>(668)</b>	<b>17 028</b>	<b>(1 883)</b>	<b>1 736</b>	<b>(1 300)</b>	<b>371 971</b>	<b>(3 851)</b>	<b>368 120</b>

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Montant de l'engagement au 31 décembre 2019 corrigé de 7 372 milliers d'euros.

### 3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Bucket 3).

#### **Actifs financiers non soumis aux exigences de dépréciation (comptabilisés à la juste valeur par résultat)**

	Au 31 décembre 2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	143 969	□	□	□	□	□
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 561	□	□	□	□	□
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	141 408	□	□	□	□	□
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	□	□	□	□	□	□
Instruments dérivés de couverture	9 062	□	□	□	□	□
<b>Total</b>	<b>153 031</b>	□	□	□	□	□

	Au 31 décembre 2019					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	157 828	□	□	□	□	□
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 604	□	□	□	□	□
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	156 224	□	□	□	□	□
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	□	□	□	□	□	□
Instruments dérivés de couverture	12 276	□	□	□	□	□
<b>Total</b>	<b>170 104</b>	□	□	□	□	□

## Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

	Au 31 décembre 2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>37 011</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Titres de dettes</b>	<b>37 011</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>12 391 447</b>	<b>736</b>	<b>3 522 651</b>	<b>391 645</b>	<b>4 309 346</b>	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	79 031	736	20 545	2 011	33 802	<input type="checkbox"/>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>8 849</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>11 970 347</b>	<b>736</b>	<b>3 522 651</b>	<b>391 645</b>	<b>4 309 346</b>	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	79 031	736	20 545	2 011	33 802	<input type="checkbox"/>
<b>Titres de dettes</b>	<b>412 251</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Total</b>	<b>12 428 458</b>	<b>736</b>	<b>3 522 651</b>	<b>391 645</b>	<b>4 309 346</b>	<input type="checkbox"/>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	79 031	736	20 545	2 011	33 802	<input type="checkbox"/>

	Au 31 décembre 2019					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>103 791</b>					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
<b>Titres de dettes</b>	<b>103 791</b>					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>11 441 609</b>	<b>785</b>	<b>3 353 878</b>	<b>368 608</b>	<b>3 636 974</b>	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	73 263	785	20 830	1 295	31 585	
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>9 722</b>					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>11 031 718</b>	<b>785</b>	<b>3 353 878</b>	<b>368 608</b>	<b>3 636 974</b>	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	73 263	785	20 830	1 295	31 585	
<b>Titres de dettes</b>	<b>400 169</b>					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
<b>Total</b>	<b>11 545 400</b>	<b>785</b>	<b>3 353 878</b>	<b>368 608</b>	<b>3 636 974</b>	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	73 263	785	20 830	1 295	31 585	

### **Engagements hors bilan soumis aux exigences de dépréciation**

	Au 31 décembre 2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>368 120</b>					
dont : engagements dépréciés en date de clôture	436					
<b>Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>1 444 107</b>		<b>89 156</b>	<b>49 170</b>	<b>180 596</b>	
dont : engagements dépréciés en date de clôture	2 676		23		1 072	
<b>Total</b>	<b>1 812 227</b>		<b>89 156</b>	<b>49 170</b>	<b>180 596</b>	
dont : engagements dépréciés en date de clôture	3 112		23		1 072	

	Au 31 décembre 2019					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	334 822	□	□	□	□	□
dont : engagements dépréciés en date de clôture	2 935	□	□	□	□	□
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	1 241 886	□	60 444	32 369	177 072	□
dont : engagements dépréciés en date de clôture	2 834	□	135	□	900	□
<b>Total</b>	<b>1 576 708</b>	□	<b>60 444</b>	<b>32 369</b>	<b>177 072</b>	□
dont : engagements dépréciés en date de clôture	5 769	□	135	□	900	□

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

### 3.1.3 Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

	2020		
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	
<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>			
Valeur comptable brute avant modification			
Gains ou pertes nets de la modification			
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>2</b>	<b>1 607</b>	<b>9 708</b>
Valeur comptable brute avant modification	2	1 792	9 766
Gains ou pertes nets de la modification		(185)	(58)
<b>Titres de dettes</b>			
Valeur comptable brute avant modification			
Gains ou pertes nets de la modification			

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Bucket 2 (actifs sains) ou Bucket 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Bucket 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

	Valeur comptable brute
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)
<i>(en milliers d'euros)</i>	
<b>Actifs restructurés antérieurement classés en Bucket 2 ou en Bucket 3 et reclassés en Bucket 1 au cours de la période</b>	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	
Prêts et créances sur la clientèle	
Titres de dettes	
<b>Total</b>	

### 3.1.4 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

#### Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

#### Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit								
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	5 986 716	14 536		6 001 252	5 385 596	7 399		5 392 995
	0,5% < PD ≤ 2%	1 601 968	7 109		1 609 077	1 533 120	7 477		1 540 597
	2% < PD ≤ 20%	783 004	529 696		1 312 700	845 138	535 078		1 380 216
	20% < PD < 100%		101 163		101 163		124 289		124 289
	PD = 100%			165 469	165 469			170 836	170 836
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>8 371 688</b>	<b>652 504</b>	<b>165 469</b>	<b>9 189 661</b>	<b>7 763 854</b>	<b>674 243</b>	<b>170 836</b>	<b>8 608 933</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	2 037 386	999		2 038 385	1 958 500	336		1 958 836
	0,6% < PD < 12%	1 194 341	94 268		1 288 609	919 472	79 510		998 982
	12% ≤ PD < 100%		79 436		79 436		74 680		74 680
	PD = 100%			59 472	59 472			57 883	57 883
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>3 231 727</b>	<b>174 703</b>	<b>59 472</b>	<b>3 465 902</b>	<b>2 877 972</b>	<b>154 526</b>	<b>57 883</b>	<b>3 090 381</b>
Dépréciations		(34 834)	(83 372)	(145 910)	(264 116)	(25 730)	(76 519)	(155 456)	(257 705)
<b>Total</b>		<b>11 568 581</b>	<b>743 835</b>	<b>79 031</b>	<b>12 391 447</b>	<b>10 616 096</b>	<b>752 250</b>	<b>73 263</b>	<b>11 441 609</b>

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

<i>(en milliers d'euros)</i>	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	□	□	□	□	□	□	□	
	0,5% < PD ≤ 2%	□	□	□	□	□	□	□	
	2% < PD ≤ 20%	□	□	□	□	□	□	□	
	20% < PD < 100%	■	□	■	■	□	■	□	
	PD = 100%	□	■	□	□	■	□	□	
<b>Total Clientèle de détail</b>		□	□	□	□	□	□	□	
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	37 011	□	37 011	103 791	□	103 791	103 791	
	0,6% < PD < 12%	□	□	□	□	□	□	□	
	12% ≤ PD < 100%	■	□	■	■	□	■	□	
	PD = 100%	□	■	□	□	■	□	□	
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>37 011</b>	□	<b>37 011</b>	<b>103 791</b>	□	<b>103 791</b>	<b>103 791</b>	
<b>Total</b>		<b>37 011</b>	□	<b>37 011</b>	<b>103 791</b>	□	<b>103 791</b>	<b>103 791</b>	

## Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	551 709	206	551 915	508 098	108	508 206		
	0,5% < PD ≤ 2%	132 704	70	132 774	113 131	152	113 283		
	2% < PD ≤ 20%	60 385	20 431	80 816	66 809	22 756	89 565		
	20% < PD < 100%	■	3 707	3 707	1 085	4 563	5 648		
	PD = 100%	□	2 102	2 102	□	1 728	1 728		
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>744 798</b>	<b>24 414</b>	<b>771 314</b>	<b>689 123</b>	<b>27 579</b>	<b>718 430</b>		
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	336 532	□	336 532	279 586	□	279 586		
	0,6% < PD < 12%	315 997	22 200	338 197	235 160	8 902	244 062		
	12% ≤ PD < 100%	■	7 640	7 640	7 520	□	7 520		
	PD = 100%	□	1 149	1 149	□	1 421	1 421		
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>652 529</b>	<b>29 840</b>	<b>683 518</b>	<b>514 746</b>	<b>16 422</b>	<b>532 589</b>		
Provisions (1)		(5 620)	(4 530)	(10 725)	(4 295)	(4 523)	(9 133)		
<b>Total</b>		<b>1 391 707</b>	<b>49 724</b>	<b>1 444 107</b>	<b>1 199 574</b>	<b>39 478</b>	<b>1 241 886</b>		

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1) (2)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	12 401	□		12 401	11 731	□		11 731
	0,5% < PD ≤ 2%	7 682	□		7 682	10 192	□		10 192
	2% < PD ≤ 20%	2 334	1 803		4 137	1 939	1 358		3 297
	20% < PD < 100%		41		41		450		450
	PD = 100%			413	413			2 879	2 879
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>22 417</b>	<b>1 844</b>	<b>413</b>	<b>24 674</b>	<b>23 862</b>	<b>1 808</b>	<b>2 879</b>	<b>28 549</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	284 749	□		284 749	54 890	□		54 890
	0,6% < PD < 12%	46 041	7 530		53 571	241 653	1 422		243 075
	12% ≤ PD < 100%		7 654		7 654		10 123		10 123
	PD = 100%			1 323	1 323			2 355	2 355
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>330 790</b>	<b>15 184</b>	<b>1 323</b>	<b>347 297</b>	<b>296 543</b>	<b>11 545</b>	<b>2 355</b>	<b>310 443</b>
Provisions (1)		(668)	(1 883)	(1 300)	(3 851)	(426)	(1 445)	(2 299)	(4 170)
<b>TOTAL</b>		<b>352 539</b>	<b>15 145</b>	<b>436</b>	<b>368 120</b>	<b>319 979</b>	<b>11 908</b>	<b>2 935</b>	<b>334 822</b>

- (1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.  
(2) Montant de l'engagement au 31 décembre 2019 corrigé de 7 372 milliers d'euros.

### Concentrations du risque de crédit par agent économique

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option par agent économique

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'est pas concerné par cette catégorie d'actifs financiers.

**Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	824 502	71	□	824 573	796 942	596	274	797 812
Banques centrales	□	□	□	□	□	□	□	□
Etablissements de crédit	244 405	□	□	244 405	267 344	□	□	267 344
Grandes entreprises	2 162 820	174 632	59 472	2 396 924	1 813 686	153 930	57 609	2 025 225
Clientèle de détail	8 371 688	652 504	165 469	9 189 661	7 763 854	674 243	170 836	8 608 933
Dépréciations	(34 834)	(83 372)	(145 910)	(264 116)	(25 730)	(76 519)	(155 456)	(257 705)
<b>Total</b>	<b>11 568 581</b>	<b>743 835</b>	<b>79 031</b>	<b>12 391 447</b>	<b>10 616 096</b>	<b>752 250</b>	<b>73 263</b>	<b>11 441 609</b>

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique**

	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	12 438	□	□	12 438	48 789	□	□	48 789
Banques centrales	□	□	□	□	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□	□	□	□	□
Grandes entreprises	24 573	□	□	24 573	55 002	□	□	55 002
Clientèle de détail	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Total</b>	<b>37 011</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>37 011</b>	<b>103 791</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>103 791</b>

## Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Administration générale	9 466	4 604
Grandes entreprises	1 771 771	1 390 465
Clientèle de détail	3 551 627	3 184 525
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>5 332 864</b>	<b>4 579 594</b>

## Engagements de financement par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en milliers d'euros)								
Administration générale	77 533	□	□	77 533	90 494	□	□	90 494
Banques centrales	□	□	□	□	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□	□	□	□	□
Grandes entreprises	574 996	29 840	1 149	605 985	424 252	16 422	1 421	442 095
Clientèle de détail	744 798	24 414	2 102	771 314	689 123	27 579	1 728	718 430
Provisions (1)	(5 620)	(4 530)	(575)	(10 725)	(4 295)	(4 523)	(315)	(9 133)
<b>Total</b>	<b>1 391 707</b>	<b>49 724</b>	<b>2 676</b>	<b>1 444 107</b>	<b>1 199 574</b>	<b>39 478</b>	<b>2 834</b>	<b>1 241 886</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

## Engagements de garantie par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement (2)			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
(en milliers d'euros)								
Administration générale	□	□	1 262	1 262	22	□	2 355	2 377
Banques centrales	□	□	□	□	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□	□	□	□	□
Grandes entreprises	330 790	15 184	61	346 035	296 521	11 545	2 467	310 533
Clientèle de détail	22 417	1 844	413	24 674	23 862	1 808	412	26 082
Provisions (1)	(668)	(1 883)	(1 300)	(3 851)	(426)	(1 445)	(2 299)	(4 170)
<b>Total</b>	<b>352 539</b>	<b>15 145</b>	<b>436</b>	<b>368 120</b>	<b>319 979</b>	<b>11 908</b>	<b>2 935</b>	<b>334 822</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

(2) Montant de l'engagement au 31 décembre 2019 corrigé de 7 372 milliers d'euros.

## Concentrations du risque de crédit par zone géographique

### Actifs financiers au coût amorti par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains			Total	Actifs sains			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	11 309 269	826 032	224 561	12 359 862	10 343 447	821 020	228 093	11 392 560
Autres pays de l'Union européenne	279 358	530	166	280 054	285 284	7 345	246	292 875
Autres pays d'Europe	3 600	414	12	4 026	2 890	□	173	3 063
Amérique du Nord	3 003	2	77	3 082	1 988	2	76	2 066
Amériques centrale et du Sud	135	□	4	139	146	□	6	152
Afrique et Moyen-Orient	4 216	228	120	4 564	4 801	341	124	5 266
Asie et Océanie (hors Japon)	3 483	□	1	3 484	2 897	61	1	2 959
Japon	351	1	□	352	373	□	□	373
Organismes supra-nationaux	□	□	□	□	□	□	□	□
Dépréciations	(34 834)	(83 372)	(145 910)	(264 116)	(25 730)	(76 519)	(155 456)	(257 705)
<b>Total</b>	<b>11 568 581</b>	<b>743 835</b>	<b>79 031</b>	<b>12 391 447</b>	<b>10 616 096</b>	<b>752 250</b>	<b>73 263</b>	<b>11 441 609</b>

### Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique

	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains			Total	Actifs sains			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	37 011	□	□	37 011	103 791	□	□	103 791
Autres pays de l'Union européenne	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres pays d'Europe	□	□	□	□	□	□	□	□
Amérique du Nord	□	□	□	□	□	□	□	□
Amériques centrale et du Sud	□	□	□	□	□	□	□	□
Afrique et Moyen-Orient	□	□	□	□	□	□	□	□
Asie et Océanie (hors Japon)	□	□	□	□	□	□	□	□
Japon	□	□	□	□	□	□	□	□
Organismes supra-nationaux	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Total</b>	<b>37 011</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>37 011</b>	<b>103 791</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>103 791</b>

### Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
France (y compris DOM-TOM)	5 298 977	4 558 571
Autres pays de l'Union européenne	20 862	10 014
Autres pays d'Europe	4 199	3 155
Amérique du Nord	4 177	3 843
Amériques centrale et du Sud	282	306
Afrique et Moyen-Orient	2 251	2 086
Asie et Océanie (hors Japon)	1 792	1 388
Japon	324	231
Organismes supra-nationaux	□	□
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>5 332 864</b>	<b>4 579 594</b>

### Engagements de financement par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains			Total	Engagements sains			Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	1 392 296	54 238	3 251	1 449 785	1 202 639	42 459	3 149	1 248 247
Autres pays de l'Union européenne	3 787	11	□	3 798	937	1 461	□	2 398
Autres pays d'Europe	477	4	□	481	69	3	□	72
Amérique du Nord	327	□	□	327	73	□	□	73
Amériques centrale et du Sud	4	□	□	4	5	□	□	5
Afrique et Moyen-Orient	84	1	□	85	72	78	□	150
Asie et Océanie (hors Japon)	352	□	□	352	74	□	□	74
Japon	□	□	□	□	□	□	□	□
Organismes supra-nationaux	□	□	□	□	□	□	□	□
Provisions (1)	(5 620)	(4 530)	(575)	(10 725)	(4 295)	(4 523)	(315)	(9 133)
<b>Total</b>	<b>1 391 707</b>	<b>49 724</b>	<b>2 676</b>	<b>1 444 107</b>	<b>1 199 574</b>	<b>39 478</b>	<b>2 834</b>	<b>1 241 886</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**Engagements de garantie par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	Au 31 décembre 2020				Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement (2)			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	353 097	17 028	1 736	<b>371 861</b>	320 265	13 353	5 234	<b>338 852</b>
Autres pays de l'Union européenne	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres pays d'Europe	□	□	□	□	□	□	□	□
Amérique du Nord	110	□	□	<b>110</b>	140	□	□	<b>140</b>
Amériques centrale et du Sud	□	□	□	□	□	□	□	□
Afrique et Moyen-Orient	□	□	□	□	□	□	□	□
Asie et Océanie (hors Japon)	□	□	□	□	□	□	□	□
Japon	□	□	□	□	□	□	□	□
Organismes supra-nationaux	□	□	□	□	□	□	□	□
Provisions (1)	(668)	(1 883)	(1 300)	<b>(3 851)</b>	(426)	(1 445)	(2 299)	<b>(4 170)</b>
<b>Total</b>	<b>352 539</b>	<b>15 145</b>	<b>436</b>	<b>368 120</b>	<b>319 979</b>	<b>11 908</b>	<b>2 935</b>	<b>334 822</b>

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

(2) Montant de l'engagement au 31 décembre 2019 corrigé de 7 372 milliers d'euros

### 3.1.5 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

#### Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	Valeur comptable au 31 décembre 2020								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Bucket 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Bucket 2)			Actifs dépréciés (Bucket 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Titres de dettes</b>	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Administration générale	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Banques centrales	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Grandes entreprises	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Clientèle de détail	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Prêts et créances</b>	<b>58 944</b>	<b>3 924</b>	□	<b>26 589</b>	<b>6 629</b>	<b>19</b>	<b>1 959</b>	<b>3 018</b>	<b>46 376</b>
Administration générale	2 029	□	□	□	□	□	□	□	□
Banques centrales	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Grandes entreprises	30 794	3 123	□	3 035	1 119	□	99	249	10 713
Clientèle de détail	26 121	801	□	23 554	5 510	19	1 860	2 769	35 663
<b>Total</b>	<b>58 944</b>	<b>3 924</b>	□	<b>26 589</b>	<b>6 629</b>	<b>19</b>	<b>1 959</b>	<b>3 018</b>	<b>46 376</b>

	Valeur comptable au 31 décembre 2019								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Bucket 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Bucket 2)			Actifs dépréciés (Bucket 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Titres de dettes</b>	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Administration générale	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Banques centrales	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Grandes entreprises	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Clientèle de détail	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Prêts et créances</b>	<b>85 428</b>	<b>15 768</b>	□	<b>46 400</b>	<b>12 484</b>	<b>10</b>	<b>2 527</b>	<b>3 070</b>	<b>50 519</b>
Administration générale	□	13 658	□	□	□	□	□	□	□
Banques centrales	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Etablissements de crédit	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Grandes entreprises	48 869	121	□	7 660	1 845	□	110	410	11 299
Clientèle de détail	36 559	1 989	□	38 740	10 639	10	2 417	2 660	39 220
<b>Total</b>	<b>85 428</b>	<b>15 768</b>	□	<b>46 400</b>	<b>12 484</b>	<b>10</b>	<b>2 527</b>	<b>3 070</b>	<b>50 519</b>

## 3.2 Risque de marché

(cf. Rapport de gestion – chapitre Facteur de risques)

### Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

#### Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				6	9 054	2	9 062
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêts				6	9 054	2	9 062
Options de taux							
Caps-floors-collars							
Autres instruments conditionnels							
<b>Instruments de devises</b>							
Opérations fermes de change							
Options de change							
<b>Autres instruments</b>							
Autres							
<b>Sous-total</b>				6	9 054	2	9 062
Opérations de change à terme							
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>				6	9 054	2	9 062

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				965	9 191	2 120	12 276
Futures							
FRA							
Swaps de taux d'intérêts				965	9 191	2 120	12 276
Options de taux							
Caps-floors-collars							
Autres instruments conditionnels							
<b>Instruments de devises</b>							
Opérations fermes de change							
Options de change							
<b>Autres instruments</b>							
Autres							
<b>Sous-total</b>				965	9 191	2 120	12 276
Opérations de change à terme							
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>				965	9 191	2 120	12 276

## Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	□	□	□	863	41 543	92 713	135 119
Futures	□	□	□	□	□	□	□
FRA	□	□	□	□	□	□	□
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	863	41 543	92 713	135 119
Options de taux	□	□	□	□	□	□	□
Caps-floors-collars	□	□	□	□	□	□	□
Autres instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□
<b>Instruments de devises</b>	□	□	□	□	□	□	□
Opérations fermes de change	□	□	□	□	□	□	□
Options de change	□	□	□	□	□	□	□
<b>Autres instruments</b>	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□
<b>Sous-total</b>	□	□	□	863	41 543	92 713	135 119
Opérations de change à terme	□	□	□	□	□	□	□
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	□	□	□	863	41 543	92 713	135 119

	31/12/2019						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	□	□	□	1 953	21 010	97 579	120 542
Futures	□	□	□	□	□	□	□
FRA	□	□	□	□	□	□	□
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	1 953	21 010	97 579	120 542
Options de taux	□	□	□	□	□	□	□
Caps-floors-collars	□	□	□	□	□	□	□
Autres instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□
<b>Instruments de devises</b>	□	□	□	□	□	□	□
Opérations fermes de change	□	□	□	□	□	□	□
Options de change	□	□	□	□	□	□	□
<b>Autres instruments</b>	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□
<b>Sous-total</b>	□	□	□	1 953	21 010	97 579	120 542
Opérations de change à terme	□	□	□	□	□	□	□
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	□	□	□	1 953	21 010	97 579	120 542

## Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	□	□	□	66	360	1 785	2 211
Futures	□	□	□	□	□	□	□
FRA	□	□	□	□	□	□	□
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	66	302	1 721	2 089
Options de taux	□	□	□	□	□	□	□
Caps-floors-collars	□	□	□	□	58	64	122
Autres instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□
<b>Instruments de devises et or</b>	□	□	□	□	□	□	□
Opérations fermes de change	□	□	□	□	□	□	□
Options de change	□	□	□	□	□	□	□
<b>Autres instruments</b>	□	□	□	4	□	□	4
Dérivés sur actions et indices boursiers	□	□	□	□	□	□	□
Dérivés sur métaux précieux	□	□	□	□	□	□	□
Dérivés sur produits de base	□	□	□	□	□	□	□
Dérivés de crédits	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	4	□	□	4
<b>Sous-total</b>	□	□	□	70	360	1 785	2 215
Opérations de change à terme	□	□	□	239	107	□	346
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	□	□	□	309	467	1 785	2 561

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	□	□	□	55	475	841	1 371
Futures	□	□	□	□	□	□	□
FRA	□	□	□	□	□	□	□
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	55	391	800	1 246
Options de taux	□	□	□	□	□	□	□
Caps-floors-collars	□	□	□	□	84	41	125
Autres instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□
<b>Instruments de devises et or</b>	□	□	□	□	□	□	□
Opérations fermes de change	□	□	□	□	□	□	□
Options de change	□	□	□	□	□	□	□
<b>Autres instruments</b>	□	□	□	4	□	□	4
Dérivés sur actions et indices boursiers	□	□	□	□	□	□	□
Dérivés sur métaux précieux	□	□	□	□	□	□	□
Dérivés sur produits de base	□	□	□	□	□	□	□
Dérivés de crédits	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	4	□	□	4
<b>Sous-total</b>	□	□	□	59	475	841	1 375
Opérations de change à terme	□	□	□	215	14	□	229
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	□	□	□	274	489	841	1 604

## Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	□	□	□	66	360	1 853	2 279
Futures	□	□	□	□	□	□	□
FRA	□	□	□	□	□	□	□
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	66	302	1 789	2 157
Options de taux	□	□	□	□	□	□	□
Caps-floors-collars	□	□	□	□	58	64	122
Autres instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□
<b>Instruments de devises et or</b>	□	□	□	□	□	□	□
Opérations fermes de change	□	□	□	□	□	□	□
Options de change	□	□	□	□	□	□	□
<b>Autres instruments</b>	□	□	□	115	□	□	115
Dérivés sur actions et indices boursiers	□	□	□	□	□	□	□
Dérivés sur métaux précieux	□	□	□	□	□	□	□
Dérivés sur produits de base	□	□	□	□	□	□	□
Dérivés de crédits	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	115	□	□	115
<b>Sous-total</b>	□	□	□	181	360	1 853	2 394
Opérations de change à terme	□	□	□	239	107	□	346
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	□	□	□	420	467	1 853	2 740

	31/12/2019						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	□	□	□	55	475	884	1 414
Futures	□	□	□	□	□	□	□
FRA	□	□	□	□	□	□	□
Swaps de taux d'intérêts	□	□	□	55	391	843	1 289
Options de taux	□	□	□	□	□	□	□
Caps-floors-collars	□	□	□	□	84	41	125
Autres instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□
<b>Instruments de devises et or</b>	□	□	□	□	□	□	□
Opérations fermes de change	□	□	□	□	□	□	□
Options de change	□	□	□	□	□	□	□
<b>Autres instruments</b>	□	□	□	200	□	□	200
Dérivés sur actions et indices boursiers	□	□	□	□	□	□	□
Dérivés sur métaux précieux	□	□	□	□	□	□	□
Dérivés sur produits de base	□	□	□	□	□	□	□
Dérivés de crédits	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	200	□	□	200
<b>Sous-total</b>	□	□	□	255	475	884	1 614
Opérations de change à terme	□	□	□	215	14	□	229
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	□	□	□	470	489	884	1 843

## Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

	31/12/2020	31/12/2019
<i>(en milliers d'euros)</i>	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>3 515 389</b>	<b>3 429 226</b>
Futures	□	□
FRA	□	□
Swaps de taux d'intérêts	3 476 465	3 400 686
Options de taux	□	□
Caps-floors-collars	38 924	28 540
Autres instruments conditionnels	□	□
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>56 648</b>	<b>86 826</b>
Opérations fermes de change	□	□
Options de change	56 648	86 826
<b>Autres instruments</b>	□	□
Dérivés sur actions et indices boursiers	□	□
Dérivés sur métaux précieux	□	□
Dérivés sur produits de base	□	□
Dérivés de crédits	□	□
Autres	□	□
<b>Sous-total</b>	<b>3 572 037</b>	<b>3 516 052</b>
Opérations de change à terme	83 686	44 949
<b>Total Notionnels</b>	<b>3 655 723</b>	<b>3 561 001</b>

### Risque de change

(cf. Rapport de gestion chapitre Facteurs de risque)

### 3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion – chapitre Facteurs de risques)

#### **Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	797 656	5 227	299 653	117 992	□	1 220 528
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	816 849	1 790 894	4 088 354	5 493 099	45 219	12 234 415
<b>Total</b>	<b>1 614 505</b>	<b>1 796 121</b>	<b>4 388 007</b>	<b>5 611 091</b>	<b>45 219</b>	<b>13 454 943</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>(264 068)</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>13 190 875</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	509 269	56 671	158 449	156 816	□	881 205
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	856 861	1 402 018	3 974 059	5 045 862	10 499	11 289 299
<b>Total</b>	<b>1 366 130</b>	<b>1 458 689</b>	<b>4 132 508</b>	<b>5 202 678</b>	<b>10 499</b>	<b>12 170 504</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>(257 581)</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>11 912 923</b>

#### **Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 233 248	1 850 404	3 483 760	1 301 551	□	7 868 963
Dettes envers la clientèle	4 572 512	197 894	562 361	97	□	5 332 864
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>5 805 760</b>	<b>2 048 298</b>	<b>4 046 121</b>	<b>1 301 648</b>	<b>□</b>	<b>13 201 827</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 451 394	2 090 083	2 118 565	1 580 659	□	7 240 701
Dettes envers la clientèle	3 787 662	262 478	529 363	91	□	4 579 594
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>5 239 056</b>	<b>2 352 561</b>	<b>2 647 928</b>	<b>1 580 750</b>	<b>□</b>	<b>11 820 295</b>

## Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	□	□	□	□	□	□
Titres du marché interbancaire	□	□	□	□	□	□
Titres de créances négociables	□	□	□	□	□	□
Emprunts obligataires	8	□	□	51 657	□	51 665
Autres dettes représentées par un titre	□	□	□	□	□	□
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>8</b>	□	□	<b>51 657</b>	□	<b>51 665</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	□	□	□	□	□	□
Dettes subordonnées à durée indéterminée	□	□	□	□	□	□
Dépôts de garantie à caractère mutuel	□	□	□	□	□	□
Titres et emprunts participatifs	□	□	□	□	□	□
<b>Total Dettes subordonnées</b>	□	□	□	□	□	□

(en milliers d'euros)	31/12/2019					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	□	□	□	□	□	□
Titres du marché interbancaire	□	□	□	□	□	□
Titres de créances négociables	□	□	□	□	□	□
Emprunts obligataires	4	□	□	33 717	□	33 721
Autres dettes représentées par un titre	□	□	□	□	□	□
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>4</b>	□	□	<b>33 717</b>	□	<b>33 721</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	□	□	□	□	□	□
Dettes subordonnées à durée indéterminée	□	□	□	□	□	□
Dépôts de garantie à caractère mutuel	□	□	□	□	□	□
Titres et emprunts participatifs	□	□	□	□	□	□
<b>Total Dettes subordonnées</b>	□	□	□	□	□	□

## Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

(en milliers d'euros)	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	29 399	□	□	□	□	29 399

(en milliers d'euros)	31/12/2019					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	22 564	□	□	□	□	22 564

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

### 3.4 Comptabilité de couverture

(Cf. Note 3.2 "Risque de marché" et Chapitre "Gestion des risques – Gestion du bilan" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.)

#### **Couverture de juste valeur**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### **Couverture de flux de trésorerie**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### **Couverture d'un investissement net en devise**

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

#### **Instruments dérivés de couverture**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
	Positive	Négative		Positive	Négative	
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>9 062</b>	<b>135 119</b>	<b>3 284 169</b>	<b>12 276</b>	<b>120 542</b>	<b>3 261 400</b>
Taux d'intérêt	9 062	135 119	3 284 169	12 276	120 542	3 261 400
Change	<input type="checkbox"/>					
Autres	<input type="checkbox"/>					
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<input type="checkbox"/>					
Taux d'intérêt	<input type="checkbox"/>					
Change	<input type="checkbox"/>					
Autres	<input type="checkbox"/>					
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<input type="checkbox"/>					
<b>Total Instruments dérivés de couverture</b>	<b>9 062</b>	<b>135 119</b>	<b>3 284 169</b>	<b>12 276</b>	<b>120 542</b>	<b>3 261 400</b>

## Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	321 924	1 523 472	1 438 773	3 284 169
Futures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FRA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Swaps de taux d'intérêts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	321 924	1 523 472	1 438 773	3 284 169
Options de taux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Caps-floors-collars	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres instruments conditionnels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Instruments de devises</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Opérations fermes de change	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Options de change	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Autres instruments</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Sous-total</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	321 924	1 523 472	1 438 773	3 284 169
Opérations de change à terme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Total Notionnel des instruments dérivés de couverture</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	321 924	1 523 472	1 438 773	3 284 169

	31/12/2019						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	375 353	1 450 732	1 435 315	3 261 400
Futures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FRA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Swaps de taux d'intérêts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	375 353	1 450 732	1 435 315	3 261 400
Options de taux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Caps-floors-collars	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres instruments conditionnels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Instruments de devises</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Opérations fermes de change	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Options de change	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Autres instruments</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Sous-total</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	375 353	1 450 732	1 435 315	3 261 400
Opérations de change à terme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Total Notionnel des instruments dérivés de couverture</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	375 353	1 450 732	1 435 315	3 261 400

La note 3.2 "Risque de marché - Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle" présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

➤ **Couverture de juste valeur**

***Instruments dérivés de couverture***

	31/12/2020				31/12/2019			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif			Actif	Passif		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Couverture de juste valeur</b>								
<b>Marchés organisés</b>	□	□	□	□	□	□	□	□
Taux d'intérêt	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments fermes	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□	□
Change	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments fermes	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Marchés de gré à gré</b>	□	<b>45 670</b>	<b>(57)</b>	<b>272 336</b>	□	<b>46 761</b>	<b>(4 713)</b>	<b>302 900</b>
Taux d'intérêt	□	45 670	(57)	272 336	□	46 761	(4 713)	302 900
Instruments fermes	□	45 670	(57)	272 336	□	46 761	(4 713)	302 900
Instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□	□
Change	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments fermes	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments conditionnels	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Total des micro-couvertures de juste valeur</b>	□	<b>45 670</b>	<b>(57)</b>	<b>272 336</b>	□	<b>46 761</b>	<b>(4 713)</b>	<b>302 900</b>
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	9 062	89 449	(17 986)	3 011 833	12 276	73 781	(44 824)	2 958 500
<b>Total couverture de juste valeur</b>	<b>9 062</b>	<b>135 119</b>	<b>(18 043)</b>	<b>3 284 169</b>	<b>12 276</b>	<b>120 542</b>	<b>(49 537)</b>	<b>3 261 400</b>

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

## Eléments couverts

Micro-couvertures	31/12/2020				31/12/2019			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler		Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	32 744	□		(545)	89 736	□		(1 049)
Taux d'intérêt	32 744	□		(545)	89 736	□		(1 049)
Change	□	□		□	□	□		□
Autres	□	□		□	□	□		□
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	230 760	42 059	□	761	250 489	41 479	□	5 762
Taux d'intérêt	230 760	42 059	□	761	250 489	41 479	□	5 762
Change	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif</b>	<b>263 504</b>	<b>42 059</b>	<b>□</b>	<b>216</b>	<b>340 225</b>	<b>41 479</b>	<b>□</b>	<b>4 713</b>
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	□	□	□	□	□	□	□	□
Taux d'intérêt	□	□	□	□	□	□	□	□
Change	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Macro-couvertures	31/12/2020		31/12/2019	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	□		□	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	3 011 833	86 831	2 958 500	68 998
<b>Total - Actifs</b>	<b>3 011 833</b>	<b>86 831</b>	<b>2 958 500</b>	<b>68 998</b>
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	□	8 841	□	8 993
<b>Total - Passifs</b>	<b>□</b>	<b>8 841</b>	<b>□</b>	<b>8 993</b>

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments

financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

### **Résultat de la comptabilité de couverture**

	31/12/2020			31/12/2019		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)			Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Taux d'intérêt	(18 043)	18 316	273	(49 537)	49 537	□
Change	□	□	□	□	□	□
Autres	□	□	□	□	□	□
<b>Total</b>	<b>(18 043)</b>	<b>18 316</b>	<b>273</b>	<b>(49 537)</b>	<b>49 537</b>	<b>□</b>

### ➤ **Couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger**

#### **Instrument dérivés de couverture**

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'a pas comptabilisé de transactions en couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger sur l'exercice.

### **3.5 Risques opérationnels**

(cf. Rapport de gestion – chapitre Facteurs de risque)

### **3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires**

Conformément au règlement européen 575/2013<sup>1</sup> (CRR), le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne est soumis au respect du ratio de solvabilité, de levier et de liquidité.

La gestion des fonds propres du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36<sup>2</sup> et du règlement européen 575/2013, applicables depuis le 1er janvier 2014, et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Ce dispositif prudentiel consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de fonds propres et des exigences supplémentaires en matière de la liquidité et du levier.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

<sup>1</sup> Complété en juin 2019 par le règlement (UE) 2019/876 et en juin 2020 par le règlement (UE) 2020/873

<sup>2</sup> Complétée en juin 2019 par la directive (UE) 2019/878

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres retraités, notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1), et de déductions des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* perpétuels ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en fonds propres, les instruments de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion exigeants. Si d'anciens instruments ne sont pas ou plus éligibles, ils font l'objet d'une clause de "grand-père" permettant de les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances, quand l'établissement ne bénéficie pas de la dérogation "conglomérat financier".

En 2020 comme en 2019 et selon la réglementation en vigueur, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a respecté les exigences réglementaires.

## 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Sur les actifs financiers au coût amorti	245 236	253 728
Opérations avec les établissements de crédit	3 345	2 688
Opérations internes au Crédit Agricole	31 121	26 779
Opérations avec la clientèle	207 946	220 690
Opérations de location-financement	□	□
Titres de dettes	2 824	3 571
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	925	1 658
Opérations avec les établissements de crédit	□	□
Opérations avec la clientèle	□	□
Titres de dettes	925	1 658
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	4 946	6 082
Autres intérêts et produits assimilés	□	□
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>251 107</b>	<b>261 468</b>
Sur les passifs financiers au coût amorti	(59 439)	(73 491)
Opérations avec les établissements de crédit	(3 408)	(3 121)
Opérations internes au Crédit Agricole	(41 568)	(41 282)
Opérations avec la clientèle	(14 539)	(29 121)
Opérations de location-financement	□	□
Dettes représentées par un titre	76	33
Dettes subordonnées	□	□
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(29 249)	(29 660)
Autres intérêts et charges assimilées	(62)	(14)
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>(88 750)</b>	<b>(103 165)</b>

(1) dont 4 722 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 31 décembre 2020 contre 5 283 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

(2) dont 4 739 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2020 contre 5 191 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Les montants d'intérêts négatifs enregistrés en produits d'intérêts et charges d'intérêts sont respectivement de 19 388 milliers d'euros et 1 321 milliers d'euros.

## 4.2 Produits et charges de commissions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020			31/12/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	388	(118)	270	415	(132)	283
Sur opérations internes au Crédit Agricole	14 256	(36 498)	(22 242)	17 687	(29 542)	(11 855)
Sur opérations avec la clientèle	10 185	(709)	9 476	49 470	(740)	48 730
Sur opérations sur titres	□	□	□	50	□	50
Sur opérations de change	129	□	129	204	□	204
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	335	□	335	145	□	145
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	145 289	(7 637)	137 652	111 343	(7 747)	103 596
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	4 080	(304)	3 776	4 291	(168)	4 123
<b>Total Produits et charges de commissions</b>	<b>174 662</b>	<b>(45 266)</b>	<b>129 396</b>	<b>183 605</b>	<b>(38 329)</b>	<b>145 276</b>

## 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes reçus	472	178
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	44	(128)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	825	474
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	(829)	2 043
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	□	□
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	□	□
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	270	290
Résultat de la comptabilité de couverture	272	□
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>1 054</b>	<b>2 857</b>

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

	31/12/2020			31/12/2019		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>85 224</b>	<b>(85 066)</b>	<b>158</b>	<b>79 563</b>	<b>(79 563)</b>	□
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	42 269	(42 054)	215	41 494	(36 781)	4 713
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	42 955	(43 012)	(57)	38 069	(42 782)	(4 713)
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	□	□	□	□	□	□
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	□	□	□	□	□	□
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	□	□	□	□	□	□
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	□	□	□	□	□	□
<b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>179 544</b>	<b>(179 430)</b>	<b>114</b>	<b>120 474</b>	<b>(120 474)</b>	□
Variations de juste valeur des éléments couverts	98 765	(80 665)	18 100	82 649	(37 825)	44 824
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	80 779	(98 765)	(17 986)	37 825	(82 649)	(44 824)
<b>Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	□	□	□	□	□	□
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	□	□	□	□	□	□
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>264 768</b>	<b>(264 496)</b>	<b>272</b>	<b>200 037</b>	<b>(200 037)</b>	□

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie ...) est présenté dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	(25)	1
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	6 993	40 726
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>6 968</b>	<b>40 727</b>

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

#### 4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'est pas concerné par la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti sur cet exercice.

## 4.6 Produits (charges) nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	□	□
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	□	□
Autres produits nets de l'activité d'assurance	□	□
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	□	□
Produits nets des immeubles de placement	(44)	(69)
Autres produits (charges) nets	1 364	317
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>1 320</b>	<b>248</b>

## 4.7 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Charges de personnel	(117 151)	(118 766)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(9 708)	(8 183)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(62 926)	(65 895)
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(189 785)</b>	<b>(192 844)</b>

(1) Dont 2 530 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 31 décembre 2020.

### **Honoraires des commissaires aux comptes**

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des commissaires aux comptes des sociétés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne intégrées globalement est la suivante au titre de 2020 :

### **Collège des Commissaires aux comptes du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne**

<i>(en milliers d'euros hors taxes)</i>	ERNST & YOUNG AUDIT		EXCO SOCODEC		Total 2020
	2020	2019	2020	2019	
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>	<b>105</b>	<b>101</b>	<b>64</b>	<b>68</b>	<b>169</b>
<b>Services autres que la certification des comptes</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>19</b>
<b>Total</b>	<b>121</b>	<b>117</b>	<b>67</b>	<b>68</b>	<b>188</b>

Le montant total des honoraires du cabinet Ernst & Young Audit commissaire aux comptes du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 121 milliers d'euros, dont 105 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne et ses filiales, et 16 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (mission relative à la déclarations de performance extra-financière et contrôles des différents rapports).

Le montant total des honoraires du cabinet Exco Socodec, commissaire aux comptes du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 67 milliers d'euros, dont 64 milliers d'euros au titre la mission de certification des comptes du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne et ses filiales,

et 3 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (contrôle des différents rapports).

Autres Commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du groupe Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne, consolidées par intégration globale

<i>(en milliers d'euros hors taxes)</i>	<b>JPA AUDIT</b>		<b>Autres</b>		<b>Total 2020</b>
	2020	2019	2020	2019	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	□	□	□	□	□
Services autres que la certification des comptes	<b>6</b>	<b>6</b>	□	□	□
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	□	□	□

#### **4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(11 580)</b>	<b>(9 920)</b>
Immobilisations corporelles (1)	(11 562)	(9 907)
Immobilisations incorporelles	(18)	(13)
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	<b>289</b>	<b>132</b>
Immobilisations corporelles	289	132
Immobilisations incorporelles	□	□
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(11 291)</b>	<b>(9 788)</b>

(1) Dont 1 922 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 31 décembre 2020.

## 4.9 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2) (A)</b>	<b>(17 953)</b>	<b>(6 645)</b>
<b>Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>(10 656)</b>	<b>(732)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	16	23
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(9 105)	(879)
Engagements par signature	(1 567)	124
<b>Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>(7 297)</b>	<b>(5 913)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	□	□
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(6 853)	(5 871)
Engagements par signature	(444)	(42)
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3) (B)</b>	<b>(3 327)</b>	<b>(12 907)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	□	□
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(4 011)	(11 967)
Engagements par signature	684	(940)
<b>Autres actifs (C)</b>	<b>(153)</b>	<b>20</b>
<b>Risques et charges (D)</b>	<b>(1 389)</b>	<b>(675)</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)= (A)+ (B)+ (C)+ (D)</b>	<b>(22 822)</b>	<b>(20 207)</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	□	□
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	□	□
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(578)	(755)
Récupérations sur prêts et créances	584	1 271
comptabilisés au coût amorti	584	1 271
comptabilisés en capitaux propres recyclables	□	□
Décotes sur crédits restructurés	(243)	(392)
Pertes sur engagements par signature	(4)	□
Autres pertes (1)	(1 348)	(49)
Autres produits (2)	1 072	□
<b>Coût du risque</b>	<b>(23 339)</b>	<b>(20 132)</b>

(1) Dont 1 072 milliers d'euros relatifs à l'appel de la garantie Switch Assurance, versés à Crédit Agricole S.A. pour combler la baisse de la valeur de mise en équivalence des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

(2) Dont 1 072 milliers d'euros relatifs au retour à meilleure fortune de la garantie Switch Assurance, à recevoir de Crédit Agricole S.A. suite à la hausse de la valeur de mise en équivalence des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

L'impact de l'application de la nouvelle définition du défaut s'élève à 1 444 milliers d'euros pour le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne.

#### 4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>(546)</b>	<b>(146)</b>
Plus-values de cession	15	25
Moins-values de cession	(561)	(171)
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	□	□
Plus-values de cession	□	□
Moins-values de cession	□	□
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>	□	□
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>(546)</b>	<b>(146)</b>

#### 4.11 Impôts

##### *Charge d'impôt*

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Charge d'impôt courant	(29 077)	(33 289)
Charge d'impôt différé	5 395	3 716
<b>Total Charge d'impôt</b>	<b>(23 682)</b>	<b>(29 573)</b>

#### *Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté*

Au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	76 134	32,02%	(24 378)
Effet des différences permanentes		0,43 %	(327)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			□
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		2,78%	(2 113)
Effet de l'imposition à taux réduit		(0,92%)	702
Changement de taux			□
Effet des autres éléments		(3,20%)	2 433
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>31,11%</b>	<b>(23 682)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2020.

## Au 31 décembre 2019

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	124 501	34,43%	(42 866)
Effet des différences permanentes		(10,03%)	12 492
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			□
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		(0,14%)	169
Effet de l'imposition à taux réduit		(0,17%)	206
Changement de taux			□
Effet des autres éléments		(0,34%)	425
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>23,75%</b>	<b>(29 573)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2019.

### **4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres**

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

## Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	□	□
Ecart de réévaluation de la période	□	□
Transferts en résultat	□	□
Autres variations	□	□
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>(121)</b>	<b>(909)</b>
Ecart de réévaluation de la période	(130)	(886)
Transferts en résultat	25	□
Autres variations	(16)	(23)
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	□	□
Ecart de réévaluation de la période	□	□
Transferts en résultat	□	□
Autres variations	□	□
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	□	□
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>37</b>	<b>242</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	□	□
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	□	□
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>(84)</b>	<b>(667)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(1 121)	(1 154)
<b>Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre</b>	□	□
Ecart de réévaluation de la période	□	□
Transferts en réserves	□	□
Autres variations	□	□
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(64 568)</b>	<b>65 137</b>
Ecart de réévaluation de la période	(64 568)	65 262
Transferts en réserves	□	856
Autres variations	□	(981)
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	□	□
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>3 140</b>	<b>(1 887)</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	□	□
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	□	□
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(62 549)</b>	<b>62 096</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(62 633)</b>	<b>61 429</b>
Dont part du Groupe	(62 633)	61 429
Dont participations ne donnant pas le contrôle	□	□

## Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	31/12/2019				Variation				31/12/2020			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(155)	35	(120)	(120)	(121)	37	(84)	(84)	(276)	72	(204)	(204)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(155)	35	(119)	(120)	(121)	37	(85)	(84)	(276)	72	(204)	(204)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>(155)</b>	<b>35</b>	<b>(119)</b>	<b>(120)</b>	<b>(121)</b>	<b>37</b>	<b>(85)</b>	<b>(84)</b>	<b>(276)</b>	<b>72</b>	<b>(204)</b>	<b>(204)</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(9 544)	2 465	(7 079)	(7 079)	(1 121)	289	(832)	(832)	(10 665)	2 754	(7 911)	(7 911)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	185 367	(7 235)	178 132	178 132	(64 568)	2 851	(61 717)	(61 717)	120 799	(4 384)	116 415	116 415
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	175 823	(4 770)	171 053	171 053	(65 689)	3 140	(62 549)	(62 549)	110 134	(1 630)	108 504	108 504
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>175 823</b>	<b>(4 770)</b>	<b>171 053</b>	<b>171 053</b>	<b>(65 689)</b>	<b>3 140</b>	<b>(62 549)</b>	<b>(62 549)</b>	<b>110 134</b>	<b>(1 630)</b>	<b>108 504</b>	<b>108 504</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>175 668</b>	<b>(4 735)</b>	<b>170 934</b>	<b>170 933</b>	<b>(65 810)</b>	<b>3 177</b>	<b>(62 634)</b>	<b>(62 633)</b>	<b>109 858</b>	<b>(1 558)</b>	<b>108 300</b>	<b>108 300</b>

	31/12/2018				Variation				31/12/2019			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	754	(207)	547	547	(909)	242	(667)	(667)	(155)	35	(120)	(120)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	754	(207)	548	547	(909)	242	(667)	(667)	(155)	35	(119)	(120)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>754</b>	<b>(207)</b>	<b>548</b>	<b>547</b>	<b>(909)</b>	<b>242</b>	<b>(667)</b>	<b>(667)</b>	<b>(155)</b>	<b>35</b>	<b>(119)</b>	<b>(120)</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(8 390)	2 167	(6 223)	(6 223)	(1 154)	298	(856)	(856)	(9 544)	2 465	(7 079)	(7 079)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	120 230	(5 050)	115 180	115 180	65 137	(2 185)	62 952	62 952	185 367	(7 235)	178 132	178 132
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	111 840	(2 883)	108 957	108 957	63 983	(1 887)	62 096	62 096	175 823	(4 770)	171 053	171 053
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>111 840</b>	<b>(2 883)</b>	<b>108 957</b>	<b>108 957</b>	<b>63 983</b>	<b>(1 887)</b>	<b>62 096</b>	<b>62 096</b>	<b>175 823</b>	<b>(4 770)</b>	<b>171 053</b>	<b>171 053</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>112 594</b>	<b>(3 090)</b>	<b>109 505</b>	<b>109 504</b>	<b>63 074</b>	<b>(1 645)</b>	<b>61 429</b>	<b>61 429</b>	<b>175 668</b>	<b>(4 735)</b>	<b>170 934</b>	<b>170 933</b>

## 5 Informations sectorielles

### Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour le pilotage du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Le secteur opérationnel présenté dans le reporting interne correspondant aux métiers du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne et conforme à la nomenclature en usage au sein de Crédit Agricole S.A., est celui de « Banque de proximité en France »

## 6 Notes relatives au bilan

### 6.1 Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	50 905	□	45 224	□
Banques centrales	14 994	□	29 036	□
<b>Valeur au bilan</b>	<b>65 899</b>	□	<b>74 260</b>	□

### 6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 561	1 604
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	529 682	338 742
Instruments de capitaux propres	6 920	6 093
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	522 762	332 649
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	□	□
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	□	□
<b>Valeur au bilan</b>	<b>532 243</b>	<b>340 346</b>
Dont Titres prêtés	□	□

### **Actifs financiers détenus à des fins de transaction**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Instruments de capitaux propres</b>	□	□
Actions et autres titres à revenu variable	□	□
<b>Titres de dettes</b>	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□
OPCVM	□	□
<b>Prêts et créances</b>	□	□
Créances sur les établissements de crédit	□	□
Créances sur la clientèle	□	□
Titres reçus en pension livrée	□	□
Valeurs reçues en pension	□	□
<b>Instruments dérivés</b>	<b>2 561</b>	<b>1 604</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 561</b>	<b>1 604</b>

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

### **Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Actions et autres titres à revenu variable	5 876	5 247
Titres de participation non consolidés	1 044	846
<b>Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>6 920</b>	<b>6 093</b>

### **Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Titres de dettes</b>	<b>522 557</b>	<b>332 528</b>
Effets publics et valeurs assimilées	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 818	10 932
OPCVM	511 739	321 596
<b>Prêts et créances</b>	<b>205</b>	<b>121</b>
Créances sur les établissements de crédit	□	□
Créances sur la clientèle	205	121
Titres reçus en pension livrée	□	□
Valeurs reçues en pension	□	□
<b>Total Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat</b>	<b>522 762</b>	<b>332 649</b>

### **Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Prêts et créances</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Créances sur les établissements de crédit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Créances sur la clientèle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Titres de dettes</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Effets publics et valeurs assimilées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations et autres titres à revenu fixe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### **Passifs financiers à la juste valeur par résultat**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 740	1 843
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 740</b>	<b>1 843</b>

### **Passifs financiers détenus à des fins de transaction**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Titres vendus à découvert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Titres donnés en pension livrée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dettes représentées par un titre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dettes envers la clientèle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dettes envers les établissements de crédit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instruments dérivés	2 740	1 843
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 740</b>	<b>1 843</b>

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

## **6.3 Instruments dérivés de couverture**

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

## 6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	37 011	246	(521)	103 791	382	(538)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 262 246	147 816	(27 018)	1 351 679	206 276	(20 909)
<b>Total</b>	<b>1 299 257</b>	<b>148 062</b>	<b>(27 539)</b>	<b>1 455 470</b>	<b>206 658</b>	<b>(21 447)</b>

### ***Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables***

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	12 438	245	□	48 780	324	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 573	1	(521)	55 011	58	(538)
<b>Total des titres de dettes</b>	<b>37 011</b>	<b>246</b>	<b>(521)</b>	<b>103 791</b>	<b>382</b>	<b>(538)</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances sur la clientèle	□	□	□	□	□	□
<b>Total des prêts et créances</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>
<b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>37 011</b>	<b>246</b>	<b>(521)</b>	<b>103 791</b>	<b>382</b>	<b>(538)</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>		(63)	135		(104)	139
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)</b>		<b>183</b>	<b>(386)</b>		<b>278</b>	<b>(399)</b>

### ***Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables***

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	4 448	□	□	2 960	□	□
Titres de participation non consolidés	1 257 798	147 816	(27 018)	1 348 719	206 276	(20 909)
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>1 262 246</b>	<b>147 816</b>	<b>(27 018)</b>	<b>1 351 679</b>	<b>206 276</b>	<b>(20 909)</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>		(4 384)	□		(7 235)	□
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>143 432</b>	<b>(27 018)</b>		<b>199 041</b>	<b>(20 909)</b>

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	31/12/2020			31/12/2019		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés <sup>(1)</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>(1)</sup>	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés <sup>(1)</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>(1)</sup>
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	□	□	□	□	□	□
Titres de participation non consolidés	116	□	□	944	□	(856)
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>	<b>116</b>	□	□	<b>944</b>	□	<b>(856)</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>		□	□		□	□
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b>		□	□		□	<b>(856)</b>

Au cours de l'exercice, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a procédé à la sortie des titres détenus dans la Société d'Economie Mixte Auxois Bourgogne du fait de sa liquidation (juste valeur à 0). Il a également procédé au transfert des actions détenues dans la société IDEB au profit de l'entité Capital Investissement Bourgogne Franche-Comté (CIBFC) pour une juste valeur de 116 milliers d'euros.

## 6.5 Actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 220 528	881 205
Prêts et créances sur la clientèle (1)	11 970 347	11 031 718
Titres de dettes	412 251	400 169
<b>Valeur au bilan</b>	<b>13 603 126</b>	<b>12 313 092</b>

(1) Au 31 décembre 2020, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID19, le montant des encours de prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés par le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne s'élève à 368 376 milliers d'euros et celui des reports d'échéances d'encours de prêts à la clientèle à 125 138 milliers d'euros

### **Prêts et créances sur les établissements de crédit**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	8 625	9 498
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)</i>	3 701	3 822
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)</i>	□	□
Valeurs reçues en pension	□	□
Titres reçus en pension livrée	□	□
Prêts subordonnés	224	224
Autres prêts et créances	□	□
<b>Valeur brute</b>	<b>8 849</b>	<b>9 722</b>
Dépréciations	□	□
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>8 849</b>	<b>9 722</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	758 741	467 662
Titres reçus en pension livrée	□	20 070
Comptes et avances à terme	452 938	383 751
Prêts subordonnés	□	□
<b>Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>1 211 679</b>	<b>871 483</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 220 528</b>	<b>881 205</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

## Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	12 787	12 730
Autres concours à la clientèle	12 117 649	11 217 792
Valeurs reçues en pension	□	□
Titres reçus en pension livrée	□	□
Prêts subordonnés	14 119	□
Créances nées d'opérations d'assurance directe	□	□
Créances nées d'opérations de réassurance	□	□
Avances en comptes courants d'associés	45 365	10 745
Comptes ordinaires débiteurs	44 495	48 032
<b>Valeur brute</b>	<b>12 234 415</b>	<b>11 289 299</b>
Dépréciations	(264 068)	(257 581)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>11 970 347</b>	<b>11 031 718</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier	□	□
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	□	□
<b>Valeur brute</b>	□	□
Dépréciations	□	□
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	□	□
<b>Valeur au bilan</b>	<b>11 970 347</b>	<b>11 031 718</b>

## Titres de dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Effets publics et valeurs assimilées	105 533	105 674
Obligations et autres titres à revenu fixe	306 766	294 619
<b>Total</b>	<b>412 299</b>	<b>400 293</b>
Dépréciations	(48)	(124)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>412 251</b>	<b>400 169</b>

## 6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

### Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2020

Nature des actifs transférés	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité					
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés			
	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres	Juste valeur (1)	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres (1)	Juste valeur (2)	Juste valeur nette (2)						
<i>(en milliers d'euros)</i>																	
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Titres de dettes	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Titres de dettes	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Titres de dettes	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>58 410</b>	<b>58 410</b>	□	□	<b>58 410</b>	<b>51 091</b>	<b>51 091</b>	□	□	<b>51 666</b>	<b>6 744</b>	□	□	□	□	□	□
Titres de dettes	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances	58 410	58 410	□	□	58 410	51 091	51 091	□	□	51 666	6 744	□	□	□	□	□	□
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>58 410</b>	<b>58 410</b>	□	□	<b>58 410</b>	<b>51 091</b>	<b>51 091</b>	□	□	<b>51 666</b>	<b>6 744</b>	□	□	□	□	□	□
<b>Opérations de location-financement</b>	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS</b>	<b>58 410</b>	<b>58 410</b>	□	□	<b>58 410</b>	<b>51 091</b>	<b>51 091</b>	□	□	<b>51 666</b>	<b>6 744</b>	□	□	□	□	□	□

(1) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

## Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2019

Nature des actifs transférés <i>(en milliers d'euros)</i>	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité					
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés			
	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres	Juste valeur (1)	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Juste valeur nette (2)						
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Titres de dettes	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Titres de dettes	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Instruments de capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Titres de dettes	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>38 969</b>	<b>38 969</b>	□	□	<b>38 969</b>	<b>33 721</b>	<b>33 721</b>	□	□	<b>33 721</b>	<b>5 248</b>	□	□	□	□	□	□
Titres de dettes	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances	38 969	38 969	□	□	38 969	33 721	33 721	□	□	33 721	5 248	□	□	□	□	□	□
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>38 969</b>	<b>38 969</b>	□	□	<b>38 969</b>	<b>33 721</b>	<b>33 721</b>	□	□	<b>33 721</b>	<b>5 248</b>	□	□	□	□	□	□
Opérations de location-financement	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS</b>	<b>38 969</b>	<b>38 969</b>	□	□	<b>38 969</b>	<b>33 721</b>	<b>33 721</b>	□	□	<b>33 721</b>	<b>5 248</b>	□	□	□	□	□	□

(1) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

## ***Titrisations***

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement autosouscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

## ***Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2020***

Au titre de l'exercice, comme sur l'exercice précédent, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

## **6.7 Expositions au risque souverain**

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne au risque souverain sont les suivantes :

## Activité bancaire

31/12/2020  <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne				10 161	10 161		10 161
Arabie Saoudite	□	□	□	□	□	□	□
Argentine	□	□	□	□	□	□	□
Autriche	□	□	□	20 853	20 853	□	20 853
Belgique	□	□	□	□	□	□	□
Brésil	□	□	□	□	□	□	□
Chine	□	□	□	□	□	□	□
Egypte	□	□	□	□	□	□	□
Espagne	□	□	□	□	□	□	□
Etats-Unis	□	□	□	□	□	□	□
France	□	□	12 438	74 511	86 949	□	86 949
Grèce	□	□	□	□	□	□	□
Hong Kong	□	□	□	□	□	□	□
Iran	□	□	□	□	□	□	□
Irlande	□	□	□	□	□	□	□
Italie	□	□	□	□	□	□	□
Japon	□	□	□	□	□	□	□
Liban	□	□	□	□	□	□	□
Lituanie	□	□	□	□	□	□	□
Maroc	□	□	□	□	□	□	□
Pologne	□	□	□	□	□	□	□
Royaume-Uni	□	□	□	□	□	□	□
Russie	□	□	□	□	□	□	□
Syrie	□	□	□	□	□	□	□
Turquie	□	□	□	□	□	□	□
Ukraine	□	□	□	□	□	□	□
Venezuela	□	□	□	□	□	□	□
Yémen	□	□	□	□	□	□	□
Autres pays souverains	□	□	□	□	□	□	□
<b>Total</b>	□	□	<b>12 438</b>	<b>105 525</b>	<b>117 963</b>	□	<b>117 963</b>

31/12/2019  (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	10 182	10 182	-	10 182
Argentine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autriche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	21 235	21 235	<input type="checkbox"/>	21 235
Belgique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Brésil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Egypte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Espagne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etats-Unis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
France	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	48 780	74 224	123 004	<input type="checkbox"/>	123 004
Grèce	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Hong Kong	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Iran	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Irlande	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Italie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Japon	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Liban	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lituanie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maroc	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pologne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Royaume-Uni	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Russie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Syrie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Turquie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ukraine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Venezuela	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Yémen	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres pays souverains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Total</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>48 780</b>	<b>105 641</b>	<b>154 421</b>	<input type="checkbox"/>	<b>154 421</b>

## 6.8 Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dettes envers les établissements de crédit	7 868 963	7 240 701
Dettes envers la clientèle	5 332 864	4 579 594
Dettes représentées par un titre	51 665	33 721
<b>Valeur au bilan</b>	<b>13 253 492</b>	<b>11 854 016</b>

## Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	7 659	4 632
<i>dont comptes ordinaires créditeurs (1)</i>	6 724	4 160
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour (1)</i>	□	□
Valeurs données en pension	□	□
Titres donnés en pension livrée	□	□
<b>Total</b>	<b>7 659</b>	<b>4 632</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	84 048	22
Titres donnés en pension livrée	□	20 107
Comptes et avances à terme	7 777 256	7 215 940
<b>Total</b>	<b>7 861 304</b>	<b>7 236 069</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>7 868 963</b>	<b>7 240 701</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

## Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires créditeurs	4 388 344	3 540 657
Comptes d'épargne à régime spécial	67 689	70 705
Autres dettes envers la clientèle	876 831	968 232
Titres donnés en pension livrée	□	□
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	□	□
Dettes nées d'opérations de réassurance	□	□
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	□	□
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 332 864</b>	<b>4 579 594</b>

## Dettes représentées par un titre

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Bons de caisse	□	□
Titres du marché interbancaire	□	□
Titres de créances négociables	□	□
Emprunts obligataires	51 665	33 721
Autres dettes représentées par un titre	□	□
<b>Valeur au bilan</b>	<b>51 665</b>	<b>33 721</b>

## 6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

### Compensation – Actifs financiers

Nature des instruments financiers	31/12/2020					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dérivés	11 623	□	11 623	9 418	□	2 205
Prises en pension de titres	-	□	□	□	□	□
Prêts de titres	□	□	□	□	□	□
Autres instruments financiers	-	□	□	□	□	□
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>11 623</b>	□	<b>11 623</b>	<b>9 418</b>	□	<b>2 205</b>

Nature des instruments financiers	31/12/2019					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dérivés	13 880	□	13 880	12 578	□	1 302
Prises en pension de titres	20 070	□	20 070	20 070	□	□
Prêts de titres	□	□	□	□	□	□
Autres instruments financiers	□	□	□	□	□	□
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>33 950</b>	□	<b>33 950</b>	<b>32 648</b>	□	<b>1 302</b>

### Compensation – Passifs financiers

Nature des instruments financiers	31/12/2020					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dérivés	137 859	□	137 859	9 418	128 299	142
Mises en pension de titres	□	□	□	□	□	□
Emprunts de titres	□	□	□	□	□	□
Autres instruments financiers	□	□	□	□	□	□
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>137 859</b>	□	<b>137 859</b>	<b>9 418</b>	<b>128 299</b>	<b>142</b>

Nature des instruments financiers  <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie		
Dérivés	122 385	□	122 385	12 578	□	109 807
Mises en pension de titres	20 107	□	20 107	20 070	□	37
Emprunts de titres	□	□	□	□	□	□
Autres instruments financiers	□	□	□	□	□	□
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>142 492</b>	□	<b>142 492</b>	<b>32 648</b>	□	<b>109 844</b>

## 6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Impôts courants	2 967	4 625
Impôts différés	62 750	54 217
<b>Total Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>65 717</b>	<b>58 842</b>
Impôts courants	975	973
Impôts différés	1	1
<b>Total Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>976</b>	<b>974</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020		31/12/2019	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>68 018</b>	□	<b>63 202</b>	□
Charges à payer non déductibles	190	□	244	□
Provisions pour risques et charges non déductibles	61 253	□	56 356	□
Autres différences temporaires (1)	6 574	□	6 602	□
<b>Impôts différés sur réserves latentes</b>	<b>(2 717)</b>	□	<b>1 553</b>	<b>7 330</b>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	135	4 448	130	7 330
Couverture de flux de trésorerie	□	□	□	□
Gains et pertes sur écarts actuariels	1 595	□	1 423	□
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre	□	□	□	□
<b>Impôts différés sur résultat</b>	<b>(2 551)</b>	<b>1</b>	<b>(3 212)</b>	<b>1</b>
<b>Total Impôts différés</b>	<b>62 750</b>	<b>1</b>	<b>54 217</b>	<b>1</b>

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

## 6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Autres actifs</b>	<b>209 684</b>	<b>191 941</b>
Comptes de stocks et emplois divers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion collective des titres Livret de développement durable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Débiteurs divers (1)	209 652	191 097
Comptes de règlements	32	844
Capital souscrit non versé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres actifs d'assurance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>60 244</b>	<b>48 271</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	15 053	395
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Produits à recevoir	43 563	45 323
Charges constatées d'avance	749	542
Autres comptes de régularisation	879	2 011
<b>Valeur au bilan</b>	<b>269 928</b>	<b>240 212</b>

(1) dont 1 980 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

### Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>77 698</b>	<b>76 772</b>
Comptes de règlements	455	1 434
Créditeurs divers	65 796	69 377
Versements restant à effectuer sur titres	6 688	3 627
Autres passifs d'assurance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dettes locatives (3)	4 759	2 334
Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>119 926</b>	<b>157 245</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	33 853	64 418
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	6	14
Produits constatés d'avance	42 126	44 149
Charges à payer	38 755	41 027
Autres comptes de régularisation	5 186	7 637
<b>Valeur au bilan</b>	<b>197 624</b>	<b>234 017</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

(3) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des dettes locatives au bilan aurait été de 6 074 milliers d'euros au 31/12/2019 (Cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité)

## 6.12 Immeubles de placement

	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	3 959	□	601	□	□	□	4 560
Amortissements et dépréciations	(1 896)	□	(78)	16	□	□	(1 958)
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>2 063</b>	□	<b>523</b>	<b>16</b>	□	□	<b>2 602</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

	31/12/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	4 182	□	3	(439)	□	213	3 959
Amortissements et dépréciations	(1 863)	□	(372)	521	□	(182)	(1 896)
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>2 319</b>	□	<b>(369)</b>	<b>82</b>	□	<b>31</b>	<b>2 063</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût au bilan.

## 6.13 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements (1)	31/12/2020
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	218 702	□	7 885	(4 642)	□	4 314	<b>226 259</b>
Amortissements et dépréciations	(123 978)	□	(10 608)	3 955	□	(588)	<b>(131 219)</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>94 724</b>	□	<b>(2 723)</b>	<b>(687)</b>	□	<b>3 726</b>	<b>95 040</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	2 339	□	44	(569)	□	□	<b>1 814</b>
Amortissements et dépréciations	(2 320)	□	(18)	569	□	□	<b>(1 769)</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>19</b>	□	<b>26</b>	□	□	□	<b>45</b>

(1) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 7 411 milliers d'euros au 31/12/2019 (contre 3 096 milliers d'euros avant application de la décision IFRS IC) (Cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité).

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	01/01/2019 (1)	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>								
Valeur brute	204 300	4 439	□	12 063	(1 887)	□	(213)	<b>218 702</b>
Amortissements et dépréciations	(114 122)	(1 342)	□	(9 907)	1 211	□	182	<b>(123 978)</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>90 178</b>	<b>3 097</b>	□	<b>2 156</b>	<b>(676)</b>	□	<b>(4 467)</b>	<b>94 724</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
Valeur brute	3 677	(1 342)	□	4	□	□	□	<b>2 339</b>
Amortissements et dépréciations	(3 648)	1 342	□	(13)	□	□	(1)	<b>(2 320)</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	□	<b>(9)</b>	□	□	<b>(1)</b>	<b>19</b>

(1) Impact de la comptabilisation du droit d'utilisation dans le cadre de la première application de la norme IFRS 16 Contrats de location (Cf. note 1.1 "Normes applicables et comparabilité")<sup>1</sup>

## 6.14 Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Risques sur les produits épargne-logement (1)	22 877	□	3 748	□	(1 302)	□	□	25 323
Risques d'exécution des engagements par signature (2)	13 303	□	44 916	(55)	(43 588)	□	□	14 576
Risques opérationnels (3)	12 432	□	1 505	(19)	(245)	□	□	13 673
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (4)	5 944	□	254	(71)	(1 537)	□	668	5 258
Litiges divers (5)	2 406	□	860	(227)	(600)	□	□	2 439
Participations (6)	□	□	□	□	□	□	□	□
Restructurations	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres risques (7)	5 186	□	1 360	(2 446)	(18)	□	□	4 082
<b>TOTAL</b>	<b>62 148</b>	□	<b>52 643</b>	<b>(2 818)</b>	<b>(47 290)</b>	□	<b>668</b>	<b>65 351</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	01/01/2019 (2)	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Risques sur les produits épargne-logement (1)	14 447	□	□	8 455	□	(25)	□	□	22 877
Risques d'exécution des engagements par signature (2)	12 446	□	□	48 461	□	(47 604)	□	□	13 303
Risques opérationnels (3)	11 726	□	□	729	□	(23)	□	□	12 432
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (4)	5 732	□	□	117	(85)	(567)	□	747	5 944
Litiges divers (5)	3 213	□	□	768	(679)	(896)	□	□	2 406
Participations (6)	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Restructurations	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Autres risques (7)	8 902	□	□	1 142	(4 703)	(155)	□	□	5 186
<b>TOTAL</b>	<b>56 466</b>	□	□	<b>59 672</b>	<b>(5 467)</b>	<b>(49 270)</b>	□	<b>747</b>	<b>62 148</b>

### Commentaires :

(1) Voir note ci-après.

(2) Provisions liées à l'exécution des engagements de financement et de garanties données.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement. Elle s'appuie sur des outils développés dans le cadre de la mise en place du nouveau ratio Bâle II, permettant de recenser et de qualifier les risques opérationnels.

(4) Provisions constituées pour faire face aux engagements de l'entreprise vis-à-vis des membres de son personnel.

Sont constatés sous cette rubrique pour l'exercice 2020 :

- les médailles du travail pour 1 100 milliers d'euros

- les avantages post-emploi IAS 19 pour 4 158 milliers d'euros (dont 668 milliers d'euros indiqués en « autres mouvements » au titre des écarts actuariels constatés dans le cadre de l'application IAS19).

(5) Provisions destinées à couvrir les risques juridiques (procédures judiciaires avec la clientèle).

(6) Provisions couvrant des risques sur participation au-delà de la valeur des titres détenus.

(7) Provisions constituées pour couvrir les risques et charges divers, comprenant notamment une provision pour charge d'intérêts sur les dépôts à terme à taux progressif pour 3.000 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

### ***Provision épargne-logement :***

#### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	135 717	127 902
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 227 483	1 120 778
Ancienneté de plus de 10 ans	1 234 987	1 251 581
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>2 598 187</b>	<b>2 500 261</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>283 355</b>	<b>283 355</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>2 881 542</b>	<b>2 783 616</b>

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2020 pour les données au 31 décembre 2020 et à fin novembre 2019 pour les données au 31 décembre 2019.

#### Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Plans d'épargne-logement	940	1 407
Comptes épargne-logement	7 976	11 876
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>8 916</b>	<b>13 283</b>

## Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	107	60
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	13 354	13 507
Ancienneté de plus de 10 ans	11 862	9 310
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>25 323</b>	<b>22 877</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>25 323</b>	<b>22 877</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2020
Plans d'épargne-logement	22 877	3 748	1 302	□	25 323
Comptes épargne-logement	0	□	□	□	0
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>22 877</b>	<b>3 748</b>	<b>1 302</b>	□	<b>25 323</b>

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe "Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes" de la partie "Cadre général".

## 6.15 Capitaux propres

### ***Composition du capital au 31 décembre 2020***

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

<i>Répartition du capital de la Caisse Régionale</i>	Nombre de titres au 31/12/2019	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2020	% du capital
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	□	□	□	□	<b>0,00%</b>
Dont Caisses Locales	□	□	□	□	0,00%
Dont part du Public	321 548	□	□	321 548	4,36%
Dont part Crédit Agricole S.A.	□	□	□	□	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	1 842 570	□	□	1 842 570	25,00%
<b>Part sociales</b>	□	□	□	□	<b>0,00%</b>
Dont 85 Caisses Locales	5 206 045	□	□	5 206 045	70,64%
Dont 18 administrateurs de la Caisse régionale	36	□	□	36	0,00%
Dont Crédit Agricole S.A.	□	□	□	□	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	2	□	□	2	0,00%
Dont Autres	□	□	□	□	0,00%
<b>Total</b>	<b>7 370 201</b>	□	□	<b>7 370 201</b>	<b>100,00%</b>

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant total du capital est de 112 396 milliers d'euros.

### ***Rémunération par titre de capital***

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation. Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne sont composés de parts sociales, et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action ne sont pas applicables.

## **Dividendes**

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net
2017	3,89	0,38
2018	3,96	0,38
2019	3,70	0,35
Prévu 2020	3,02	0,31

### **Dividendes payés au cours de l'exercice**

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 11 623 milliers d'euros en 2020.

### **Affectations du résultat et fixation du dividende 2020**

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2020 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne du 26 mars 2021.

Le texte de la résolution est le suivant :

« Il est précisé que le résultat net de l'exercice 2020 s'élève à 74 087 094,64 euros  
Le résultat net distribuable est du même montant, soit 74 087 094,64 euros

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat comme suit :

Au titre des intérêts aux parts sociales :	1 587 855,54 euros
Au titre des dividendes à verser aux Certificats Coopératifs D'Associés	6 535 636,36 euros
A la réserve légale pour les $\frac{3}{4}$ du solde	49 472 702,06 euros
A la réserve facultative	16 490 900,68 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les rémunérations suivantes avaient été versées au titre des trois exercices précédents :

	10 403 238,12 € au titre de l'exercice 2017
	10 554 726,37 € au titre de l'exercice 2018
Et	9 833 270,18 € au titre de l'exercice 2019.

La rémunération proposée au titre de l'exercice 2020, ainsi que celles versées les années précédentes, sont éligibles conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, à la réfaction mentionnée dans l'article 158-3-2° du Code général des impôts, étant précisé que seuls les sociétaires personnes physiques résidant en France peuvent bénéficier de cette réfaction.

## 6.16 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminée".

	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Caisse, banques centrales	65 899	□	□	□	□	65 899
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	246	291	7 592	46 565	477 549	532 243
Instruments dérivés de couverture	□	6	9 054	2	□	9 062
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	252	20 548	4 015	12 196	1 262 246	1 299 257
Actifs financiers au coût amorti	1 548 349	1 793 152	4 468 945	5 747 491	45 189	13 603 126
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	86 831					86 831
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>1 701 577</b>	<b>1 813 997</b>	<b>4 489 606</b>	<b>5 806 254</b>	<b>1 784 984</b>	<b>15 596 418</b>
Banques centrales	□	□	□	□	□	□
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	146	274	467	1 853	□	2 740
Instruments dérivés de couverture	29	834	41 543	92 713	□	135 119
Passifs financiers au coût amorti	5 805 768	2 048 298	4 046 121	1 353 305	□	13 253 492
Dettes subordonnées	□	□	□	□	□	□
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8 841					8 841
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>5 814 784</b>	<b>2 049 406</b>	<b>4 088 131</b>	<b>1 447 871</b>	□	<b>13 400 192</b>

	31/12/2019					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Caisse, banques centrales	74 260	□	□	□	□	74 260
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	224	162	7 989	45 474	286 497	340 346
Instruments dérivés de couverture	480	485	9 191	2 120	□	12 276
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	10 219	56 889	20 492	16 191	1 351 679	1 455 470
Actifs financiers au coût amorti	1 302 215	1 445 837	4 219 674	5 334 867	10 499	12 313 092
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	68 998					68 998
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>1 456 396</b>	<b>1 503 373</b>	<b>4 257 346</b>	<b>5 398 652</b>	<b>1 648 675</b>	<b>14 264 442</b>
Banques centrales	□	□	□	□	□	□
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	325	145	489	884	□	1 843
Instruments dérivés de couverture	□	1 953	21 010	97 579	□	120 542
Passifs financiers au coût amorti	5 239 060	2 352 561	2 647 928	1 614 467	□	11 854 016
Dettes subordonnées	□	□	□	□	□	□
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8 993					8 993
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>5 248 378</b>	<b>2 354 659</b>	<b>2 669 427</b>	<b>1 712 930</b>	□	<b>11 985 394</b>

## 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1 Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Salaires et traitements (1) (2)	(62 435)	(62 264)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(7 411)	(7 294)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(2 360)	(2 391)
Autres charges sociales	(24 480)	(24 426)
Intéressement et participation	(10 113)	(12 389)
Impôts et taxes sur rémunération	(10 352)	(10 002)
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>(117 151)</b>	<b>(118 766)</b>

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 691 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 369 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Dont médailles du travail pour 204 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 117 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

### 7.2 Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2020	31/12/2019
France	1 724	1 722
Étranger	□	□
<b>Total</b>	<b>1 724</b>	<b>1 722</b>

### 7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

## 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

### Variation dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020			31/12/2019
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>32 470</b>	□	<b>32 470</b>	<b>31 990</b>
Ecart de change	□	□	□	□
Coût des services rendus sur l'exercice	1 864	□	1 864	2 262
Coût financier	313	□	313	449
Cotisations employés	□	□	□	□
Modifications, réductions et liquidations de régime	(1 751)	□	(1 751)	(2 287)
Variations de périmètre	(172)	□	(172)	(108)
Prestations versées (obligatoire)	(1 501)	□	(1 501)	(957)
Taxes, charges administratives et primes	□	□	□	□
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	(112)	□	(112)	(786)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	1 303	□	1 303	1 907
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>32 414</b>	□	<b>32 414</b>	<b>32 470</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

### Détail de la charge comptabilisée au résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020			31/12/2019
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	113	□	113	(25)
Charge/produit d'intérêt net	61	□	61	(72)
<b>Impact en compte de résultat de l'exercice</b>	<b>174</b>	□	<b>174</b>	<b>(97)</b>

## Détail des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
<b>Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N-1</b>	<b>9 544</b>	<input type="checkbox"/>	<b>9 544</b>	<b>8 390</b>
Ecart de change	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(69)	<input type="checkbox"/>	(69)	33
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	(112)	<input type="checkbox"/>	(112)	(786)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	1 303	<input type="checkbox"/>	1 303	1 907
Ajustement de la limitation d'actifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N</b>	<b>1 122</b>	<input type="checkbox"/>	<b>1 122</b>	<b>1 154</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

## Variation de juste valeur des actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N-1</b>	<b>27 493</b>	<input type="checkbox"/>	<b>27 493</b>	<b>27 194</b>
Ecart de change	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intérêt sur l'actif (produit)	252	<input type="checkbox"/>	252	521
Gains/(pertes) actuariels	69	<input type="checkbox"/>	69	(33)
Cotisations payées par l'employeur	2 137	<input type="checkbox"/>	2 137	876
Cotisations payées par les employés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Modifications, réductions et liquidations de régime	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Variations de périmètre	(172)	<input type="checkbox"/>	(172)	(108)
Taxes, charges administratives et primes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prestations payées par le fonds	(1 500)	<input type="checkbox"/>	(1 500)	(957)
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N</b>	<b>28 279</b>	<input type="checkbox"/>	<b>28 279</b>	<b>27 493</b>

## Position nette

(en milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Dette actuarielle fin de période</b>	<b>(32 414)</b>	<input type="checkbox"/>	<b>(32 414)</b>	<b>(32 470)</b>
Impact de la limitation d'actifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Juste valeur des actifs fin de période	28 279	-	28 279	27 493
<b>Position nette (passif) / actif fin de période</b>	<b>(4 135)</b>	<input type="checkbox"/>	<b>(4 135)</b>	<b>(4 977)</b>

## Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

(en milliers d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation (1)	0,36%	0,00%	0,98%	0,00%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2% à 4%	0,00%	2% à 4%	0,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Autres (à détailler)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iboxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

## Information sur les actifs des régimes - Allocations d'actifs (1)

(en milliers d'euros)	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	en %	En montant	dont coté	en %	En montant	dont coté	en %	En montant	dont coté
Actions	10,60%	2 997	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	10,60%	2 997	<input type="checkbox"/>
Obligations	81,90%	23 161	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	81,90%	23 161	<input type="checkbox"/>
Immobilier	7,50%	2 121	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	7,50%	2 121	<input type="checkbox"/>
Autres actifs	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0,00%	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2020, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,71 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,30 %.

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne a souscrit des polices d'assurance en couverture de ses engagements, dont les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles.

Une police d'assurance éligible est une police d'assurance émise par une compagnie d'assurance qui n'est pas une partie liée à l'entreprise présentant les états financiers, si les produits des contrats d'assurance :

- peuvent être utilisés uniquement pour payer ou attribuer des avantages au personnel dans le cadre d'un régime à prestations définies ;
- sont hors de portée des créanciers de l'entreprise présentant les états financiers (même en cas de faillite) et ne peuvent pas être restituées à l'entreprise présentant les états financiers, à moins que :
  - les produits restitués correspondent à un excédent d'actifs non nécessaires pour satisfaire toutes les obligations couvertes par le contrat d'assurances ; ou
  - les produits sont restitués à l'entreprise présentant les états financiers en remboursement des avantages déjà payés par elle au personnel.

## 7.5 Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne au titre de ces autres engagements sociaux s'élèvent à 1 100 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2020.

## 7.6 Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice, à l'ensemble des membres des organes d'administration et à l'ensemble des membres des organes de direction, s'élève à 1.469 milliers d'euros.

# 8 Contrats de location

## 8.1 Contrats de location dont le Groupe est preneur

Le poste « Immobilisations corporelles d'exploitation » au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations corporelles détenues en propre	90 319	92 396
Droits d'utilisation des contrats de location	4 721	2 328
<b>Total Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>95 040</b>	<b>94 724</b>

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique (photocopieurs, ordinateurs, ...) pour des durées de 1 à 3 ans. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan de droit d'utilisation et de dette locative sur ces contrats.

### ***Variation des actifs au titre du droit d'utilisation***

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne est preneur de nombreux actifs dont des bureaux, des agences et du matériel informatique.

Les informations relatives aux contrats dont le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne est preneur sont présentés ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements (1)	31/12/2020
<b>Immobilier</b>							
Valeur brute	4 420	□	□	(365)	□	4 314	8 369
Amortissements et dépréciations	(2 092)	□	(1 222)	254	□	(588)	(3 648)
<b>Total Immobilier</b>	<b>2 328</b>	□	<b>(1 222)</b>	<b>(111)</b>	□	<b>3 726</b>	<b>4 721</b>
<b>Mobilier</b>							
Valeur brute	□	□	□	□	□	□	□
Amortissements et dépréciations	□	□	□	□	□	□	□
<b>Total Mobilier</b>	□	□	□	□	□	□	□
<b>Total Droits d'utilisation</b>	<b>2 328</b>	□	<b>(1 222)</b>	<b>(111)</b>	□	<b>3 726</b>	<b>4 721</b>

(1) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 7 411 milliers d'euros au 31/12/2019 (Cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité).

(en milliers d'euros)	31/12/2018	01/01/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
<b>Immobilier</b>								
Valeur brute	□	4 439	□	□	(19)	□		4 420
Amortissements et dépréciations	□	(1 342)	□	(768)	18	□		(2 092)
<b>Total Immobilier</b>	□	<b>3 097</b>	□	<b>(768)</b>	<b>(1)</b>	□		<b>2 328</b>
<b>Mobilier</b>								
Valeur brute	□		□	□	□	□	□	□
Amortissements et dépréciations	□		□	□	□	□	□	□
<b>Total Mobilier</b>	□		□	□	□	□	□	□
<b>Total Droits d'utilisation</b>	□	<b>3 097</b>	□	<b>(768)</b>	<b>(1)</b>	□		<b>2 328</b>

### **Echéancier des dettes locatives**

(en milliers d'euros)	31/12/2020			Total Dettes locatives
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Dettes locatives</b>	<b>2 568</b>	<b>1 963</b>	<b>228</b>	<b>4 759</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2019			Total Dettes locatives
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Dettes locatives</b>	<b>863</b>	<b>1 005</b>	<b>466</b>	<b>2 334</b>

## Détail des charges et produits de contrats de location

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(62)	(14)
<b>Total Intérêts et charges assimilées (PNB)</b>	<b>(62)</b>	<b>(14)</b>
Charges relatives aux contrats de location court terme	(298)	(801)
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur	□	(373)
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette	□	□
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	□	□
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	□	□
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location	(8)	□
<b>Total Charges générales d'exploitation</b>	<b>(306)</b>	<b>(1 174)</b>
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	(1 922)	(769)
<b>Total Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(1 922)</b>	<b>(769)</b>
<b>Total Charges et produits de contrats de location</b>	<b>(2 290)</b>	<b>(1 957)</b>

## Montants des flux de trésorerie de la période

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location</b>	<b>(1 564)</b>	<b>(1 950)</b>

## 8.2 Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Les contrats de location sont classés en location simple.

### Produits de contrats de location

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Location-financement</b>	□	□
Profits ou pertes réalisés sur la vente	□	□
Produits financiers tirés des créances locatives	□	□
Produits des paiements de loyers variables	□	□
<b>Location simple</b>	<b>282</b>	<b>340</b>
Produits locatifs	282	340

## 9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Engagements donnés</b>	<b>2 012 441</b>	<b>1 858 603</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 454 832</b>	<b>1 251 019</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit	□	□
Engagements en faveur de la clientèle	1 454 832	1 251 019
Ouverture de crédits confirmés	817 495	707 283
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	5 270	4 621
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	812 225	702 662
Autres engagements en faveur de la clientèle	637 337	543 736
<b>Engagements de garantie</b>	<b>557 609</b>	<b>607 584</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	185 638	268 592
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	□	□
Autres garanties (1)	185 638	268 592
Engagements d'ordre de la clientèle	371 971	338 992
Cautions immobilières	8 550	6 609
Autres garanties d'ordre de la clientèle	363 421	332 383
<b>Engagements sur titres</b>	□	□
Titres à livrer	□	□
<b>Engagements reçus</b>	<b>3 401 757</b>	<b>2 608 330</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>19 988</b>	<b>22 182</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	19 988	22 182
Engagements reçus de la clientèle	□	□
<b>Engagements de garantie</b>	<b>3 381 769</b>	<b>2 586 148</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	506 765	360 875
Engagements reçus de la clientèle	2 875 004	2 225 273
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées (2)	682 325	329 175
Autres garanties reçues	2 192 679	1 896 098
<b>Engagements sur titres</b>	□	□
Titres à recevoir	□	□

(1) Dont 168 940 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance suite à la résiliation anticipée partielle du 2 mars 2020.

(2) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). Au 31 décembre 2020, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 330 850 milliers d'euros.

## ***Instrument financiers remis et reçus en garantie***

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	5 125 720	2 682 276
Titres prêtés	□	
Dépôts de garantie sur opérations de marché	135 248	116 620
Autres dépôts de garantie (1)	57 186	92 859
Titres et valeurs donnés en pension	□	20 107
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>5 318 154</b>	<b>2 911 862</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		
Autres dépôts de garantie	□	□
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés	□	□
Titres et valeurs reçus en pension	□	20 070
Titres vendus à découvert	□	□
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	□	<b>20 070</b>

(1) Dans le cadre de la garantie Switch Assurance, suite à la résiliation partielle anticipée du 2 mars 2020, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a versé un dépôt de 57,2 millions d'euros.

## ***Créances apportées en garantie***

Au cours de l'année 2020, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a apporté 5 125 720 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 682 276 milliers d'euros en 2019. Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a apporté :

- 4 023 115 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 536 427 milliers d'euros en 2019 ;
- 235 591 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 252 940 milliers d'euros en 2019 ;
- 867 015 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 892 909 milliers d'euros en 2019.

## **Garanties détenues et actifs reçus en garantie**

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de son activité.

## **10 Reclassements d'instruments financiers**

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'a pas opéré en 2020 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

## **11 Juste valeur des instruments financiers**

<p><b>La juste valeur</b> est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.</p>
--

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'*exit price*").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque

de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

### **11.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti**

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

**Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur**

	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>13 190 875</b>	<b>13 055 150</b>		<b>1 627 977</b>	<b>11 427 173</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>1 220 528</b>	<b>1 213 635</b>		<b>1 213 635</b>	
Comptes ordinaires et prêts JJ	762 442	762 423		762 423	
Comptes et prêts à terme	457 862	450 988		450 988	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	224	224		224	
Autres prêts et créances					
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>11 970 347</b>	<b>11 841 515</b>		<b>414 342</b>	<b>11 427 173</b>
Créances commerciales	12 145	12 773			12 773
Autres concours à la clientèle	11 864 813	11 726 927		312 527	11 414 400
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	14 119	12 812		12 812	
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	45 365	45 219		45 219	
Comptes ordinaires débiteurs	33 905	43 784		43 784	
<b>Titres de dettes</b>	<b>412 251</b>	<b>435 542</b>	<b>434 322</b>	<b>1 220</b>	
Effets publics et valeurs assimilées	105 525	110 531	110 531		
Obligations et autres titres à revenu fixe	306 726	325 011	323 791	1 220	
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>13 603 126</b>	<b>13 490 692</b>	<b>434 322</b>	<b>1 629 197</b>	<b>11 427 173</b>

	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>11 912 923</b>	<b>11 785 542</b>		<b>1 431 937</b>	<b>10 353 605</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>881 205</b>	<b>877 352</b>		<b>877 352</b>	
Comptes ordinaires et prêts JJ	471 484	471 479		471 479	
Comptes et prêts à terme	389 427	385 579		385 579	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	20 070	20 070		20 070	
Prêts subordonnés	224	224		224	
Autres prêts et créances					
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>11 031 718</b>	<b>10 908 190</b>		<b>554 585</b>	<b>10 353 605</b>
Créances commerciales	12 028	12 730			12 730
Autres concours à la clientèle	10 972 686	10 837 826		496 951	10 340 875
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	10 745	10 599		10 599	
Comptes ordinaires débiteurs	36 259	47 035		47 035	
<b>Titres de dettes</b>	<b>400 169</b>	<b>415 993</b>	<b>414 755</b>	<b>1 238</b>	
Effets publics et valeurs assimilées	105 641	109 259	109 259		
Obligations et autres titres à revenu fixe	294 528	306 734	305 496	1 238	
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>12 313 092</b>	<b>12 201 535</b>	<b>414 755</b>	<b>1 433 175</b>	<b>10 353 605</b>

**Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur**

	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>7 868 963</b>	<b>8 117 582</b>		<b>8 117 582</b>	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	90 772	90 759		90 759	
Comptes et emprunts à terme	7 778 191	8 026 823		8 026 823	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>5 332 864</b>	<b>5 313 931</b>		<b>5 241 503</b>	<b>72 428</b>
Comptes ordinaires créditeurs	4 388 344	4 388 200		4 388 200	
Comptes d'épargne à régime spécial	67 689	67 689			67 689
Autres dettes envers la clientèle	876 831	858 042		853 303	4 739
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>51 665</b>	<b>51 718</b>	<b>51 718</b>		
<b>Dettes subordonnées</b>					
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>13 253 492</b>	<b>13 483 231</b>	<b>51 718</b>	<b>13 359 085</b>	<b>72 428</b>

	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>7 240 701</b>	<b>7 390 700</b>		<b>7 390 700</b>	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	4 182	3 989		3 989	
Comptes et emprunts à terme	7 216 412	7 365 807		7 365 807	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	20 107	20 904		20 904	
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>4 579 594</b>	<b>4 563 262</b>		<b>4 489 259</b>	<b>74 003</b>
Comptes ordinaires créditeurs	3 540 657	3 540 657		3 540 657	
Comptes d'épargne à régime spécial	70 705	70 705			70 705
Autres dettes envers la clientèle	968 232	951 900		948 602	3 298
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>33 721</b>	<b>33 786</b>	<b>33 786</b>		
<b>Dettes subordonnées</b>					
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>11 854 016</b>	<b>11 987 748</b>	<b>33 786</b>	<b>11 879 959</b>	<b>74 003</b>

## 11.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

**Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).**

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

### ***Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation***

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

## Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>2 561</b>	□	<b>2 561</b>	□
Instruments dérivés	2 561	□	2 561	□
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>529 682</b>	<b>299 424</b>	<b>219 629</b>	<b>10 629</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>6 920</b>	□	<b>6 920</b>	□
Actions et autres titres à revenu variable	5 876	□	5 876	□
Titres de participation non consolidés	1 044	□	1 044	□
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>522 762</b>	<b>299 424</b>	<b>212 709</b>	<b>10 629</b>
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	205	□	205	□
Titres de dettes	522 557	299 424	212 504	10 629
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 818	□	189	10 629
OPCVM	511 739	299 424	212 315	□
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	□	□	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□	□	□
Actions et autres titres à revenu variable	□	□	□	□
OPCVM	□	□	□	□
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	□	□	□	□
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	□	□	□	□
Titres à la juste valeur par résultat sur option	□	□	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□	□	□
<b>Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>1 299 257</b>	<b>32 745</b>	<b>1 266 512</b>	□
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 262 246	□	1 262 246	□
Actions et autres titres à revenu variable	4 448	□	4 448	□
Titres de participation non consolidés	1 257 798	□	1 257 798	□
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	37 011	32 745	4 266	□
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	□	□	□	□
Titres de dettes	37 011	32 745	4 266	□
Effets publics et valeurs assimilées	12 438	12 438	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 573	20 307	4 266	□
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>9 062</b>	□	<b>9 062</b>	□
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>1 840 562</b>	<b>332 169</b>	<b>1 497 764</b>	<b>10 629</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			□	□
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		□		□
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		□	□	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		□	□	□

	31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>1 604</b>	□	<b>1 604</b>	□
Instruments dérivés	1 604	□	1 604	□
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>338 742</b>	<b>273 185</b>	<b>54 625</b>	<b>10 932</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>6 093</b>	□	<b>6 093</b>	□
Actions et autres titres à revenu variable	5 247	□	5 247	□
Titres de participation non consolidés	846	□	846	□
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>332 649</b>	<b>273 185</b>	<b>48 532</b>	<b>10 932</b>
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	121	□	121	□
Titres de dettes	332 528	273 185	48 411	10 932
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 932	□	□	10 932
OPCVM	321 596	273 185	48 411	□
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	□	□	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□	□	□
Actions et autres titres à revenu variable	□	□	□	□
OPCVM	□	□	□	□
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	□	□	□	□
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	□	□	□	□
Titres à la juste valeur par résultat sur option	□	□	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□	□	□
<b>Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>1 455 470</b>	<b>99 758</b>	<b>1 355 712</b>	□
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 351 679	□	1 351 679	□
Actions et autres titres à revenu variable	2 960	□	2 960	□
Titres de participation non consolidés	1 348 719	□	1 348 719	□
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	103 791	99 758	4 033	□
Créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□
Créances sur la clientèle	□	□	□	□
Titres de dettes	103 791	99 758	4 033	□
Effets publics et valeurs assimilées	48 780	48 780	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	55 011	50 978	4 033	□
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>12 276</b>	□	<b>12 276</b>	□
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>1 808 092</b>	<b>372 943</b>	<b>1 424 217</b>	<b>10 932</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			□	□
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		□		□
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		□	□	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		□	□	□

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>2 740</b>	□	<b>2 740</b>	□
Titres vendus à découvert	□	□	□	□
Titres donnés en pension livrée	□	□	□	□
Dettes représentées par un titre	□	□	□	□
Dettes envers les établissements de crédit	□	□	□	□
Dettes envers la clientèle	□	□	□	□
Instruments dérivés	2 740	□	2 740	□
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	□	□	□	□
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>135 119</b>	□	<b>135 119</b>	□
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>137 859</b>	□	<b>137 859</b>	□
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			□	□
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		□		□
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		□	□	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		□	□	□

	31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>1 843</b>	□	<b>1 843</b>	□
Titres vendus à découvert	□	□	□	□
Titres donnés en pension livrée	□	□	□	□
Dettes représentées par un titre	□	□	□	□
Dettes envers les établissements de crédit	□	□	□	□
Dettes envers la clientèle	□	□	□	□
Instruments dérivés	1 843	□	1 843	□
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	□	□	□	□
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>120 542</b>	□	<b>120 542</b>	□
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>122 385</b>	□	<b>122 385</b>	□
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			□	□
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		□		□
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		□	□	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		□	□	□

## Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction									
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction					Instruments dérivés
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	
<i>(en milliers d'euros)</i>											
<b>Solde de clôture (31/12/2019)</b>	<b>10 932</b>	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Gains /pertes de la période (1)	(303)	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Comptabilisés en résultat	(303)	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Comptabilisés en capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Achats de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Ventes de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Emissions de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Dénouements de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Reclassements de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Variations liées au périmètre de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Transferts	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Transferts vers niveau 3	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
Transferts hors niveau 3	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
<b>Solde de clôture (31/12/2020)</b>	<b>10 629</b>	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□

Tableau 2 sur 3	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat																		
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI							Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes				Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		
							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Titres de dettes							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes
<i>(en milliers d'euros)</i>																			
<b>Solde de clôture (31/12/2019)</b>	□	□	□	□	□	□	□	□	10 932	□	10 932	□	□	□	□	□	□	□	
Gains /pertes de la période (1)	□	□	□	□	□	□	□	□	(303)	□	(303)	□	□	□	□	□	□	□	
Comptabilisés en résultat	□	□	□	□	□	□	□	□	(303)	□	(303)	□	□	□	□	□	□	□	
Comptabilisés en capitaux propres	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Achats de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Ventes de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Emissions de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Dénouements de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Reclassements de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Variations liées au périmètre de la période	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Transferts	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Transferts vers niveau 3	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
Transferts hors niveau 3	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	
<b>Solde de clôture (31/12/2020)</b>	□	□	□	□	□	□	□	□	10 629	□	10 629	□	□	□	□	□	□	□	

Tableau 3 sur 3	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables					
			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes	
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Solde de clôture (31/12/2019)</b>								
Gains /pertes de la période (1)								
Comptabilisés en résultat								
Comptabilisés en capitaux propres								
Achats de la période								
Ventes de la période								
Emissions de la période								
Dénouements de la période								
Reclassements de la période								
Variations liées au périmètre de la période								
Transferts								
Transferts vers niveau 3								
Transferts hors niveau 3								
<b>Solde de clôture (31/12/2020)</b>								

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

<b>Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b>	<b>(390)</b>
Comptabilisés en résultat	(390)
Comptabilisés en capitaux propres	

### Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'est pas concerné par des passifs financiers à la juste valeur selon le niveau 3.

## **12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020**

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe.

### **12.1 Information sur les filiales**

#### ***12.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées***

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'est pas concerné par les restrictions sur les entités contrôlées.

#### ***12.1.2 Soutiens aux entités structurées contrôlées***

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'a accordé aucun soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

#### ***12.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés***

Les Caisses régionales depuis 2015 ont participé à plusieurs titrisations True Sale. Ces titrisations sont des RMBS français soit auto-souscrits, soit placés dans le marché par le Groupe.

Ces opérations se traduisent par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et éventuellement LCL pour certains FCT, à un FCT (un par titrisation). Les FCT sont consolidés au sein du groupe Crédit Agricole.

Dans le cadre de ces titrisations, le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 494 millions d'euros aux FCT.

## **12.2 Composition du périmètre**

Au 31 décembre 2020, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées aux FCT.

Le périmètre de consolidation est ainsi présenté :

entités consolidées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation	entrée ou sortie de périmètre	% de contrôle		% d'intérêt	
				31.12.20	31.12.19	31.12.20	31.12.19
<b>CAISSE REGIONALE DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE</b>	France	IG		100	100	100	100
<b>Caisses Locales de :</b>							
AIGNAY LE DUC	France	IG		100	100	100	100
AILLANT SUR THOLON	France	IG		100	100	100	100
ANCY LE FRANC	France	IG		100	100	100	100
ARCIS VAL D'AUBE	France	IG		100	100	100	100
ARNAY-BLIGNY	France	IG		100	100	100	100
AUXERRE	France	IG		100	100	100	100
AUXONNE	France	IG		100	100	100	100
BAIGNEUX LES JUIFS	France	IG		100	100	100	100
BAR SUR AUBE	France	IG		100	100	100	100
BAR SUR SEINE	France	IG		100	100	100	100
BASSE YONNE	France	IG		100	100	100	100
BEAUNE	France	IG		100	100	100	100
BEZE ET VINGEANNE	France	IG		100	100	100	100
BOUILLY	France	IG		100	100	100	100
BOURBONNE LES BAINS	France	IG		100	100	100	100
BOURMONT	France	IG		100	100	100	100
BREVIANDES	France	IG		100	100	100	100
BRIENON SUR ARMANCON	France	IG		100	100	100	100
CHABLIS	France	IG		100	100	100	100
CHALINDREY	France	IG		100	100	100	100
CHARNY	France	IG		100	100	100	100
CHAUMONT	France	IG		100	100	100	100
CLEFMONTIGNY	France	IG		100	100	100	100
COURSON LES CARRIERES	France	IG		100	100	100	100
COTE DE NUITS	France	IG		100	100	100	100
DE L'INNOVATION	France	IG		100	100	100	100
DE SEINE ET NOXE (anc NOGENT SUR SEINE)	France	IG		100	100	100	100
DES TILLES	France	IG		100	100	100	100
DIJON	France	IG		100	100	100	100
DIJON CENTRE	France	IG		100	100	100	100
DIJON EST	France	IG		100	100	100	100
DIJON OUEST	France	IG		100	100	100	100
DU SENONAI	France	IG		100	100	100	100
DU CHATILLONNAIS (anc HAUTES COTES D'OR)	France	IG		100	100	100	100
ESSOYES	France	IG		100	100	100	100
FAYL LAFERTE	France	IG		100	100	100	100
GALLIENI	France	IG		100	100	100	100
GENLIS	France	IG		100	100	100	100
JOIGNY	France	IG		100	100	100	100
JOINVILLE	France	IG		100	100	100	100
LES RICEYS	France	IG		100	100	100	100
LES TROIS PROVINCES	France	IG		100	100	100	100
LES TROIS VALLEES	France	IG		100	100	100	100
LIERNAIS SAULIEU	France	IG		100	100	100	100
LUSIGNY-EUROPE	France	IG		100	100	100	100
MIGENNES	France	IG		100	100	100	100
MONTBARD	France	IG		100	100	100	100
MONTIER EN DER	France	IG		100	100	100	100

entités consolidées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation	entrée ou sortie de périmètre	% de contrôle		% d'intérêt	
				31.12.20	31.12.19	31.12.20	31.12.19
NOGENT EN BASSIGNY	France	IG		100	100	100	100
NOLAY	France	IG		100	100	100	100
NORD EST AUBOIS	France	IG		100	100	100	100
NOYERS SUR SEREIN	France	IG		100	100	100	100
PAYS D'ARMANCE	France	IG		100	100	100	100
PAYS D'OTHE EN CHAMPAGNE (anc AIX EN OTHE)	France	IG		100	100	100	100
PAYS D'OTHE ET VALLEE DE LA VANNE	France	IG		100	100	100	100
PINEY	France	IG		100	100	100	100
PLATEAU DE LANGRES	France	IG		100	100	100	100
PONT SAINTE MARIE	France	IG		100	100	100	100
PONT SUR YONNE	France	IG		100	100	100	100
PONTAILLER SUR SAONE	France	IG		100	100	100	100
POUILLY SOMBERNON	France	IG		100	100	100	100
PRECY SOUS THIL	France	IG		100	100	100	100
PUISAYE VAL DE LOING	France	IG		100	100	100	100
RIVES DE LA BLAISE	France	IG		100	100	100	100
ROMILLY SUR SEINE	France	IG		100	100	100	100
SAINT DIZIER	France	IG		100	100	100	100
SAINT FLORENTIN FLOGNY	France	IG		100	100	100	100
SAINT JEAN DE LOSNE	France	IG		100	100	100	100
SAINT MARTIN	France	IG		100	100	100	100
SAINT SAUVEUR	France	IG		100	100	100	100
SAINT SEINE L'ABBAYE	France	IG		100	100	100	100
SAINT VALERIEIN	France	IG		100	100	100	100
SELONGEY	France	IG		100	100	100	100
SEMUR EN AUXOIS	France	IG		100	100	100	100
SEREIN	France	IG		100	100	100	100
SEURRE	France	IG		100	100	100	100
TONNERRE	France	IG		100	100	100	100
TOUCY	France	IG		100	100	100	100
TROYES CENTRE	France	IG		100	100	100	100
VALLEES DE L' AUBE ET DE L'AUJON	France	IG		100	100	100	100
VENAREY LES LAUMES	France	IG		100	100	100	100
VENDEUVRE SUR BARSE	France	IG		100	100	100	100
VERMENTON	France	IG		100	100	100	100
VEZELAY MORVAN	France	IG		100	100	100	100
<b>Fonds dédié SEQUANA</b>	France	IG		99,97	99,97	99,97	99,97
<b>SAS CADINVEST</b>	France	IG		100	100	100	100
<b>FCT CREDIT AGRICOLE HABITAT 2015</b>	France	IG	sortie	-	-	100	100
<b>FCT CREDIT AGRICOLE HABITAT 2017</b>	France	IG		100	100	100	100
<b>FCT CREDIT AGRICOLE HABITAT 2018</b>	France	IG		100	100	100	100
<b>FCT CREDIT AGRICOLE HABITAT 2019</b>	France	IG		100	100	100	100
<b>FCT CREDIT AGRICOLE HABITAT 2020</b>	France	IG	entrée	100	100	-	-

**IG : intégration globale**

## 13 Participations et entités structurées non consolidées

### 13.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 1 257 798 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 1 348 719 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

#### 13.1.1 Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable non intégrées dans le périmètre de consolidation, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019	Montant des capitaux propres (en milliers d'euros)	Résultat du dernier exercice (en milliers d'euros)	Motif d'exclusion du périmètre de consolidation
SAS ACTIF'INVEST	FRANCE	100%	100%	5 117	34	Entité non significative
SAS CACB IMMOBILIER	FRANCE	100%	100%	4 670	251	Entité non significative
SAS CREINVEST CHAMPAGNE-BOURGOGNE	FRANCE	100%	100%	808	-42	Entité non significative
SARL ICAUNA	FRANCE	100%	100%	-2 263	-4	Entité non significative
SA NOVAPARC	FRANCE	50%	50%	95	-36	Entité en liquidation
SAS VILLAGE BY CACB	FRANCE	100%	100%	369	-68	Entité non significative

#### 13.1.2 Titres de participation non consolidés et présentant un caractère significatif

Les titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Titres de participation non consolidés	Siège social	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019	Montant des capitaux propres (en milliers d'euros)	Résultat du dernier exercice (en milliers d'euros)
SARL SOCIETE D'EDITION ET DE PUBLICATION AGRICOLE	FRANCE	16%	16%	180	-6
SAS FIBRES RECHERCHE DEVELOPPEMENT	FRANCE	11%	11%	1 164	154
SAS CREDIT AGRICOLE CAPITAL PME	FRANCE	12%	12%	74 408	2 412

### 13.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

#### *Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus*

Aucune information significative n'est à relever sur ce périmètre.

#### *Informations sur les risques associés aux intérêts détenus*

Le Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne n'est pas concerné par ce type d'information.

#### *Exposition maximale au risque de perte*

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de credit default swap pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du mark-to-market. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

## 14 Événements postérieurs au 31 décembre 2020

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.